Lundi 19 Juillet 1915 — Le numéro : 10 centimes — No 50

L'ÉCHO DE LIÉGE

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
15, RUE DU MOUTON-BLANC, 15

JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES
La petite ligne 0,40
(Réduction pour offres et demandes d'emplois 50 %)
Réclames avant les annonces 1,00
Necrologie. — Avis de sociétés . . 1,00
Faits-divers 3,00
Corps du journal. — Répar. judic. 4,00

LA GUERRE

COMMUNIQUÉS OFFICIELS

ALLEMANDS

Berlin, 18 juillet.

FRONT OCCIDENTAL

Une attaque française sur la hauteur du cimetière de SOUCHEZ fut repoussée.

Dans les Bois d'ARGONNE, la ligne conquise a été améliorée par de petits succès.

Sur les hauteurs près de LES EPARGES, le livre un combat.

En LORRAINE nos troupes repoussèrent des attaques ennemies près d'EMBERMENIL (Est de LUNÉVILLE) et dans la région de BAN DE SAPT).

FRONT ORIENTAL

Des parties de l'armée du général von Below battirent des renforts russes amenés en toute hâte, près d'ALTAUZ, leur firent 3620 prisonniers, capturèrent 6 canons et 3 mitrailleuses, et maintenant les poursuivent dans la direction Est.

D'autres parties de l'armée combattent au Nord-Est de KURSCHANY, à l'Est de cette localité, la position la plus avancée de l'ennemi.

Entre la PISSA et la VISTULE les Russes continuent leur retraite.

Les troupes des généraux von Scholtz et von Gallwitz les serrent de près

Là où l'ennemi résiste encore dans des positions préparées, il fut attaqué et refoulé.

Ainsi, de la réserve et de la territoriale des troupes du général von Scholtz, prirent d'assaut les villages de POREMBY, WYK et de PLOSCZYCE.

Des régiments de l'armée du général von Gallwitz, percèrent la position fortement retranchée de KLODZIANOWO KARNIEWO.

Le nombre des prisonniers s'accroît sensiblement, 4 autres canons furent capturés.

Aussi au Nord de la PILICA jusqu'à la VISTULE, les Russes ont commencé des mouvements de retraite. Nos troupes poursuivantes firent 620 prisonniers dans de courts combats de poursuite.

FRONT SUD-EST

L'offensive de l'armée du colonel général von Woyrsch a conduit au succès. Sous un violent feu ennemi, nos troupes franchirent dans la matinée du 17 juillet, en un endroit restreint, les défenses en fil de fer de la position principale ennemie, fortifiée de toutes les manières, et prirent d'assaut, en pénétrant par cette ouverture les tranchées ennemies sur une étendue de 2000 m. Dans le cours de la journée ils ont passé, par l'endroit de rupture, dans des corps-à-corps acharnés, et avancé profondément dans la position ennemie. Au soir, l'ennemi (le corps de grenadiers moscovites) était battu par notre territoriale et nos troupes de réserve. Il se mit en retraite pendant la nuit derrière le secteur d'ILZANKA (au Sud de ZWOLEN). Au cours de cette retraite, il subit de lourdes pertes. 2000 hommes furent faits prisonniers, et 5 mitrailleuses furent capturées.

Entre la VISTULE supérieure et le secteur du BRY le combat continue sous la direction du général feld-maréchal von Mackensen.

Les Russes furent repoussés par les troupes allemandes, des hauteurs entre PELAXZKOWICE (Sud de PIASKI) et KRASNOSTOW. Ces deux localités sont prises. Un corps d'armée sibérien jeté tout fraîchement dans le combat ne put éviter la défaite, il fut battu. Nous avons fait plusieurs milliers de prisonniers.

—«0»—

AUTRICHIENS

Vienne, 17 juillet.

FRONT AUSTRO-RUSSE

Entre la VISTULE et le BUG, des combats de plus grande envergure se développent. Ils se poursuivent favorablement, sans exception, pour les troupes alliées.

Des troupes d'un corps austro-hongrois luttant en étroite connexion avec les troupes allemandes, ont arraché à l'ennemi un point d'appui important situé à l'ouest de GRABOWIEC, après en avoir recommencé sept fois l'assaut. Ces troupes ont alors pénétré dans la position principale de l'adversaire.

Dans la région au Sud-Ouest de KRASNOSTAW, des forces allemandes ont percé les lignes ennemies.

Sur la haute BYSTRZYCA et au Nord de KRASNIK nos troupes ont enlevé les positions avancées de l'ennemi.

De même, à l'ouest de la VISTULE, l'offensive a été reprise avec succès.

En GALICIE ORIENTALE, la situation est inchangée.

FRONT AUSTRO-ITALIEN

Pendant la nuit du 15 au 16 juillet, plusieurs attaques italiennes contre le haut plateau de DOBERDO ont été à nouveau repoussées.

Le duel d'artillerie s'étend sur tous les fronts.

—«0»—

TURCS

Constantinople, 17 juillet.

Le Grand Quartier Général communique :

Au front des DARDANELLES, l'ennemi maîtrisa avec peine, le 15 juillet, les incendies provoqués dans ses tranchées par nos bombes.

L'après-midi, un croiseur anglais, sous la protection de torpilleurs et de pêche-mines bombarda de loin nos positions près de KABA-TEPE.

Près de SIDD-UL-BAHR, l'artillerie ennemie bombarda pendant une heure, sans effet, notre aile droite.

Dans la nuit du 14 au 15, notre artillerie côtière chassa des contre-torpilleurs ennemis, qui s'approchaient de KEREVESSERE. Nous avons constaté que l'ennemi emploit des bateaux-hôpitaux pour transporter et débarquer des troupes.

Au front de l'IRAK, l'ennemi attaqua avec des renforts, dans la nuit du 14 juillet, nos positions aux rives de l'EUPHRATE. Le combat acharné dura jusqu'au soir du jour suivant, et se termina par une défaite de l'ennemi, qui a particulièrement souffert. Sur notre aile droite, il s'enfuit en désordre. Une tentative ennemie, d'envelopper notre aile droite, par des bateaux sur l'Euphrate, échoua. Les Anglais s'enfuirent, jetant les armes et deux mitrailleuses dans l'eau. Plus de mille ennemis ont été tués. Parmi eux se trouve le commandant supérieur anglais et deux autres officiers. Nous avons capturé 32 barques, 200 fusils et bayonnettes, une grande quantité de munitions et de matériel.

Sur les autres fronts, rien d'important.

—0—

ITALIENS

Rome, 16 juillet.

Dans la haute vallée de la CAMONCA, l'ennemi, après avoir franchi les défilés de VENEROCOLO et de BRIZIO a tenté de s'avancer contre nos positions à la hutte GARIBALDI avec des forces importantes ; il a été repoussé avec des pertes.

Dans la région de CARINTHIE, l'ennemi a prononcé deux attaques contre le mont COGLIANO et le pic AVOSTANO, dans l'après-midi et dans la soirée du 14 juillet, à la faveur du brouillard et de l'obscurité. Ces deux attaques ont été repoussées.

Dans la région de l'ISONZO, la situation se trouve presque inchangée. L'ennemi tente continuellement, par de petites attaques, particulièrement des attaques de nuit, ainsi que par le feu de son artillerie lourde, de nous infliger des pertes, d'arrêter notre lente marche en avant et notamment d'amener nos batteries à ouvrir le feu, dans le but de découvrir ses positions.

—«0»—

FRANCAIS

Voir le communiqué officiel en *Dernière Heure*.

—0—

RUSSES

Pétrograd, 16 juillet.

L'Etat-major de l'armée du CAUCASE communique :

A signaler, dans la région côtière, une tentative turque restée sans résultat, d'expulser nos troupes de reconnaissance au MAGARI DAG. Pendant la même journée, fusillade sans succès.

Dans la direction d'OLTY, nos troupes de reconnaissance ont, le 14 juillet, attaqué un poste turc dont les occupants ont été faits prisonniers.

Au CAP KORMUNDJE, un combat acharné s'est livré.

Sur le restant du front, pas de changement.

Sur Mer

—«0»—

Amsterdam, 16 juillet. — Le gouvernement allemand a reconnu que le torpillage du vapeur américain *Nebraska* le 5 mai, était le résultat d'un incident malheureux. Il a exprimé ses regrets et offert dédommagement.

—«0»—

Amsterdam, 16. — Les navires *Purple Heaster*, *Speedwell* et *Woodbine* ont été coulés par des sous-marins. Les équipages ont été sauvés.

—0—

Rotterdam, 18 juillet. — Le *Nieuwe Rotterdamsche Courant* mande de Londres :

Le vapeur postal norwégien *Vega* est arrivé hier de Bergen à Newcastle, sans cargaison. Il avait été forcé par un sous-marin allemand, à jeter à la mer 200 tonnes de sel, 800 tonneaux de beurre et 400 caisses de sardines. Le sous-marin resta près du navire, et le commandant surveilla l'exécution de l'ordre. C'est la première fois que la *Vega*, qui traverse chaque semaine la Mer du Nord, est arrêtée.

Voir la suite de nos Communiqués officiels en Dernière Heure.

Nos Dépêches

—«0»—

BELGIQUE

ENCORE LES BILLETS BELGES EN ANGLETERRE

Nous avons publié, d'après l'*Indépendance Belge* les mesures sévères prises en Angleterre, pour restreindre le change des billets belges. Une proclamation royale vient d'en interdire l'entrée en Angleterre, dit *La Métropole*. Il ne peut être dérogé à cette ordonnance que dans l'intérêt des réfugiés et cela sous des conditions véritablement draconiennes.

Il est stipulé notamment que :

1. Toute personne arrivant en Angleterre, porteur de billets de banque belges, est tenue de les déclarer, sous peine de confiscation. Elle est autorisée à conserver 250 ou 500 francs, suivant qu'elle voyage seule ou accompagnée de sa famille. Le reste des billets de banque est retenu par les autorités douanières et envoyé à la Banque d'Angleterre.

2. Les autorités douanières remettent aux intéressés un reçu numéroté portant le montant et l'adresse du propriétaire des billets.

3. Tout reçu est accompagné d'un formulaire au moyen duquel l'intéressé peut demander à la Banque d'Angleterre :

a) de renvoyer les billets à une personne à désigner soit en Hollande, soit en France ;

b) de remettre les billets au Comité central d'échange à Londres, qui les place au crédit de l'intéressé.

Toute demande doit être faite par écrit.

On sait que le service d'échange n'est consenti que sur production d'une carte d'identité, sévèrement établie, et suivant des quotités fixées sans appel par un comité spécial.

—0—

LA BELGIQUE VEUT RENFORCER L'ENTENTE ENTRE LES ALLIÉS

Paris, 17 juillet.

De l'*Agence Havas :*

Le *New-York Herald* apprend du Havre que le gouvernement belge s'apprête à établir une entente absolue entre la Belgique, la France, l'Angleterre, la Russie, l'Italie et la Serbie.

Il demandera la convocation à Paris d'une grande conférence des représentants de ces puissances, afin de s'occuper des moyens d'aider et de relever le commerce et l'industrie des états alliés dans leur lutte commune contre le commerce et l'industrie des Empires du Centre.

—0—

FRANCE

L'INTERDICTION DE L'ALCOOL AU CAMP RETRANCHÉ DE PARIS

Paris, 18 juillet.

Le *Petit Journal* annonce que le général Galliéni vient d'interdire complètement l'alcool, et l'absinthe aux soldats du camp retranché de Paris.

—«0»—

UNE FEMME QUI DONNE SON SANG POUR SON MARI

Paris, 17 juillet.

Un émouvant incident s'est produit à l'hôpital militaire du Louvre. Un soldat réserviste du 109e d'infanterie, Jean L...., était dans un état désespéré et la transfusion du sang semblait le seul moyen de salut qu'on pût tenter. La femme du blessé s'offrit aussitôt, et le docteur Dauriac décida de faire l'opération, assisté de ses collaborateurs.

Elle a parfaitement réussi. Mme Jean L... avait gardé tout son sang-froid et souriait à son mari, en le rassurant. Jean L... est considéré comme sauvé.

—0—

LES CENDRES DE ROUGET DE LISLE

Paris, 16 juillet.

L'on vient de rendre un tardif hommage à la mémoire de Rouget de Lisle, à qui l'on doit les strophes célèbres de la « Marseillaise ». Hier, en effet, on a transporté ses restes au Panthéon. Rouget de Lisle qui était né à Lons-le-Saunier le 10 mai 1760 était mort le 26 juin 1836 à Choisy-le-Roi où il avait été inhumé.

—0—

ITALIE

SALANDRA ET PORRO

Turin, 16 juillet.

D'après le correspondant romain de la « Stampa », le nouveau voyage de Salandra au front est en rapport étroit avec la présence du général Porro au quartier-général français. Salandra a reçu de Porro des communications au sujet de ses conversations avec le gouvernement et l'Etat-major général français. Par suite de ces communications et des décisions du dernier conseil des ministres, plusieurs conférences entre Salandra et le roi pourraient avoir lieu.

D'après l'opinion du correspondant, l'Italie commencera de suite à exécuter les conventions entre Porro et le gouvernement français, au sujet de la collaboration italo-française.

—0—

L'EMPRUNT ITALIEN

Paris, 17 juillet.

Les journaux parisiens se font télégraphier de Rome que les souscriptions à l'emprunt de guerre italien se montent à deux milliards. Les Italiens résidant en Amérique ont souscrit à eux seuls 500 millions.

L'Avanti annonce que la Banca di Sicilia a été autorisée à émettre 285 millions de papier monnaie. Cette banque avait déjà mis en circulation 50 millions de papier monnaie.

PAYS-BAS

LE TRANSPORT DES BLESSES DANS L'ARMEE HOLLANDAISE

La Haye, 16 juillet.

Les médecins et membres de la Croix-Rouge de Belgique, furent reçus l'autre jour par M. le général de Mooi, médecin en chef de l'armée hollandaise.

Leur hôte fit apprécier les belles inventions ayant trait au transport et aux premiers soins à donner aux blessés en campagne.

Son cadre en acier, universellement connu, permet de transporter le blessé en lui évitant les pénibles douleurs de manipulation des autres systèmes. Ce cadre, fait de tubes d'acier est recouvert de forte toile.

Le général de Mooï montra ensuite son brancard à roues ainsi que sa voiture porte-brancard, avec lequel on transporte à couvert tous les brancards existants.

Par un dispositif simple le docteur de Mooï a imaginé le moyen de transformer les fourgons ordinaires des chemins de fer en voitures ambulances et d'éviter, par des amortisseurs et un mode spécial des tringles de suspension des brancards, les chocs transmis à ces voitures.

M. de Mooï est aussi l'inventeur des tentes Gibus et des pyramides portatives qu'on peut, lors d'une averse, détendre de l'intérieur.

C'est lui encore qui préconisa le remplacement des drapeaux de la Croix-Rouge par des plaques placées à angle droit et par conséquent nettement visibles de toutes les directions.

—«0»—

LES REFUGIES BELGES EN HOLLANDE

Le ministre des affaires étrangères des Pays-Bas vient d'envoyer aux commissaires de la Reine dans les différentes provinces la circulaire suivante :

« Il a été porté à ma connaissance que des ouvriers belges, qui avaient une occupation régulière, ont abandonné leur travail, rompant ainsi leur contrat, pour aller se faire inscrire dans une autre commune comme indigents. Il n'est pas à ma connaissance que dans des cas semblables on ait accordé des secours au nom de l'Etat, mais il semble toutefois établi que des secours ont été octroyés. Aussi longtemps que ce sont des particuliers qui prêtent leur assistance, je ne puis prendre de mesures contre de pareils cas, mais je tiens à vous prier d'inviter les bourgmestres de votre district, en leur communiquant ce qui précède, de veiller scrupuleusement à ce que les secours de l'état profitent exclusivement aux véritables indigents et non à ceux qui ont abandonné le travail lucratif de la façon exposée ci-dessus. Les faits en question semblent s'être présentés au cours des derniers mois. Il suffira donc d'examiner la situation de ceux qui ont sollicité des secours pendant cette période, pour découvrir les abus éventuels. S'il est tout à fait indispensable d'accorder quand même des secours à de pseudo-indigents, je vous autorise à les diriger sur un camp de réfugiés. »

—0—

AFRIQUE AUSTRALE

Fr. holl., 17 juillet.

On vient de rendre un arrêté en Afrique australe en vertu duquel l'état de siège est ordonné pour l'Afrique occidentale allemande.

—0—

ALBANIE

L'OCCUPATION DE DURAZZO

Rome, 17 juillet.

L'*Agenzia Stefani* apprend de Durazzo, que le bruit suivant lequel les Serbes auraient occupé cette ville est dénué de fondement.

—«0»—

TURQUIE

LES CREDITS EXTRAORDINAIRES

Constantinople, 17 juillet.

Le *Moniteur Officiel* publie une loi accordant au ministre de la guerre, le premier crédit extraordinaire d'un million et demi de livres turques qui servira à couvrir les frais de la construction et de l'exploitation des chemins de fer d'Angora à Erzeroum, d'Erzeroum jusqu'à un point situé sur la mer Noire et de Muradli à Rodosto et de leurs voies de garage, de bifurcations, etc., nécessaires. Ces voies ferrées doivent être construites et exploitées par l'administration militaire. La loi prévoit de nouveaux crédits pour une période de cinq ans.

AUX COLONIES

Londres, 17 juillet.

Le secrétaire d'Etat des Colonies a reçu la nouvelle de l'occupation par les Alliés, le 29 juin, de la ville de N'GAUNDERE localité importante du CAMEROUN central.

Les Alliés eurent 3 tués et 8 blessés.

—0—

RUSSIE

UNE DECLARATION DE M. SASONOFF A LA DOUMA

Pétrograd, 16 juillet.

On apprend de Pétrograd que M. Sasonoff fera une déclaration très nette, à la Douma, sur les relations de la Russie avec ses alliés et avec les puissances neutres. Il aurait obtenu déjà l'approbation du tsar sur cette déclaration dont le texte serait complètement élaboré.

—0—

SUISSE

L'ECHANGE DES PRISONNIERS FRANÇAIS ET ALLEMANDS

Genève, 16 juillet.

Un nouveau train spécial a ramené en France, 2 officiers, 21 officiers de santé, 13 sous-officiers et 294 hommes invalides ; ce train est parti hier de Constance pour Lyon.

—«0»—

ETATS-UNIS

UN BUREAU D'INVENTIONS EN AMÉRIQUE

New-York, 17 juillet.

Les Etats-Unis auront également leur bureau d'inventions. C'est M. Daniels, le ministre de la marine, qui en a pris l'initiative et qui, de cette façon, espère trouver un moyen pour détruire les sous-marins.

D'après le *Times*, MM. Edison et Orville Wright auraient déjà accordé leur collaboration pour la constitution du conseil, qui examinera tous les plans et les propositions qui parviendront au gouvernement.

—«0»—

Francfort, a. M. 17 juillet.

La *Gazette de Francfort* mande de New-York :

Le président Wilson travaille à la nouvelle note, dans laquelle il fixe d'une façon définitive le point de vue américain. Il exposera que l'Amérique ne peut entrer en négociations au sujet de la sauvegarde des vies américaines en mer, et dit que les incidents antérieurs n'auront pas de suite, pour autant que l'action sous-marine allemande ne cause pas de nouvelles victimes américaines. L'échange de notes serait ainsi terminée.

—0—

Washington, 15 juillet.

(Reuter). Le secrétaire d'Etat Lansing a invité le comte Bernstorff, à venir conférer avec lui demain.

Washington, 17 juillet.

(Reuter.) La note austro-hongroise au gouvernement américain est depuis le 1er juillet, au département d'Etat. Il n'est pas encore décidé quelle sera la réponse, si réponse il y a. Les autorités américaines ne considèrent pas la note comme une protestation et il ne paraît pas certain qu'une réponse soit nécessaire.

—0—

JAPON

DENOMBREMENT DE LA POPULATION JAPONAISE

On vient de procéder à un nouveau recensement de la population japonaise et cela « d'après les méthodes les plus perfectionnées », à ce qu'assurent les autorités du pays du Soleil Levant. Mais comme ce dénombrement a été réparti sur plusieurs mois au lieu d'être fait dans une seule journée, on peut douter que les chiffres donnés répondent bien exactement à la réalité.

On affirme dans cette statistique que le nombre des habitants de l'Empire japonais s'est élevé pour le début de l'année à 59.911.800 contre 53.592.800 en 1908. Les sept plus grandes villes du Japon comptent en millions : Tokio 2,1 (contre 2.186 en 1910) ; Osaka 1.4 (1.227) ; Kjoto 0.517 (0.442) ; Kobé 0.457 (0.378) ; Yokohama 0.411 (0.394) ; et Nagoya 0.404 (0,378). Le recul de la population à Tokio, la capitale, s'expliquerait par le fait qu'en 1910 le dénombrement aurait été fait d'après des méthodes défectueuses et d'autre part en raison de l'accroissement des localités suburbaines (non comprises dans le chiffre des habitants indiqué pour Tokio) aux dépens de la ville.

Chronique locale et régionale

—o—

LIEGE

Conservatoire Royal de musique

Année Scolaire 1914-1915

Samedi 17 juillet à 9 heures et à 3 heures
(H. C.)

MUSIQUE DE CHAMBRE

Professeur : M. Jules Robert.

Jury : M. Sylvain Dupuis, président ; Mme Van den Born-Coclet ; MM. Léopold Charlier, Maurice Jaspar, Jacques Gaillard, professeurs au Conservatoire Royal de Musique de Liége.

Secrétaire : M. L. Vandenschilde.

Pianistes : 5 concurrents.
Violonistes : 5 concurrents.
Altistes : 2 concurrents.

Résultats :

Pianistes :

1. Léon Duysens, 1er prix à l'unanimité ;
2. Charles Duysens, 2me prix par 4 voix ;
3. Joseph Jamoul, 2me prix à l'unanimité ;
4. Blanche Hubart, 2me prix à l'unanimité ;
5. Toussaint Kalkmann, 2me prix par 3 voix.

Violonistes :

1. Mathieu Debaar, 1er prix à l'unanimité ;
2. Maurice Debatty, 2me prix à l'unanimité ;
3. Gaston Radermacker, 2me prix par 4 voix ;
4. Michel Berbuto, 1er accessit, par 4 voix ;
5. Mlle Irma Beruti, 1er accessit par 3 voix.

Altistes :

1. Sylvain Levers, 1er prix à l'unanimité ;
2. Victor Kalkmann, 2me prix par 4 voix.

Lundi 19 juillet à 9 heures et à 3 heures
(H. C.)

CHANT

A 9 heures :

Vocalises et Lecture à vue (sans paroles) (Jeunes gens et jeunes filles.)

A 10 heures :

A. Morceau désigné un mois à l'avance ;

B. Exécution d'un air au choix du concurrent. (Jeunes gens, 2 concurrents.)

A 3 heures :

(Jeunes filles, épreuves A. et B.) 8 concurrentes.

Rectification

On nous demande la rectification suivante dans le tableau des artistes qui ont décoré les sacs américains :

Désiré Poissinger: Chemin de table, Hiebleuse, Pays de Liége, Fillette.

Alfred Martin : Intérieur d'église, Cité Ardente.

Modeste Lhomme : Paysage, Imitation de Gobelin.

Troisième Trève d'une Heure

Reçu l'invitation suivante :

Nous avons l'honneur de vous inviter, vous et votre famille, à la troisième « Trève d'une heure » en la Salle Mauresque du Continental, le Jeudi 22 juillet 1915, à 3 heures (H. B.)

Grâce au concours désintéressé de :

Mlle Jamar, professeur au Conservatoire Royal de Liége ;
Mlle Deguée, cantatrice ;
M. Jean Radoux, violoniste à Paris ;
M. Danse, baryton du théâtre de la Monnaie ;
M. Nicolas Maréchal, ténor du Casino de Pau ;
M. Pauwels, chef d'orchestre du théâtre Royal de Liége.

vous pourrez laisser pendant quelques instants les soucis de l'heure présente, en apportant un peu de bien-être chez les protégés du *Vestiaire privé pour nécessiteux.* (Femmes et enfants de soldats), Bureaux : rue Saint-Adalbert, 8.

Un plateau sera tenu à l'entrée de la salle.

On peut retenir ses places moyennant 1 franc, s'adresser 8, rue St-Adalbert de 10 à 12 et de 2 à 4 h. (H.B.)

Cheval emporté

Samedi, vers 2 heures, une voiture de la laiterie Off., de la rue Féronstrée, stationnait rue St-Gilles, près de la rue Bassenge... quand tout à coup le cheval, on ne sait trop pourquoi, partit dans une course désordonnée, vers la rue Trappé.

Notre courageux concitoyen, M. Bataille de la rue Frère Michel, s'élança résolument à la tête du cheval et parvint à l'arrêter dans sa course folle avant qu'il n'ait pu causer d'accident grave.

Voleur arrêté

La nuit de vendredi à samedi, des agents en patrouille rue Fond Pirette, rencontrèrent deux individus porteurs chacun d'un sac.

A la vue des képis, nos deux hommes jetèrent leur fardeau et prirent la fuite.

Les agents étant persuadés qu'il s'agissait d'un vol se mirent à la poursuite des fuyards. L'un des deux put être rejoint et conduit à la permanence.

Mis en présence de M. Gillard, adjoint de service, il déclara se nommer Joseph D., âgé de 22 ans, houilleur, demeurant rue Pierreuse. Il a désigné son compagnon comme étant Emile B., également houilleur rue Pierreuse. Les sacs contenaient des pommes qu'ils avaient volées dans une propriété de la rue de Campine.

Dans la police

Le 16 courant est décédé en notre ville, M. Charles Nysthoven, commissaire adjoint de 2e classe, à l'âge de 46 ans.

M. Nysthoven est entré dans le corps de police de Liége en 1894, en quittant l'armée avec le grade de sergent-major.

Il fut nommé adjoint en 1901.

M. Nysthoven a été décoré de la croix commémorative du Règne de Léopold Ier et de la Croix Civique de 1re classe.

C'était un charmant homme et tous ceux qui l'ont approché ont pu apprécier en lui, un caractère franc et loyal ; aussi ne comptait-il que des amis.

M. Nysthoven a succombé à une maladie qui ne pardonne pas.

Sa mort laissera des regrets tant chez ses chefs que chez le personnel entier de la police.

Nous présentons à sa veuve et ses enfants nos plus sincères condoléances.

Le défunt a un fils au front, qui s'est déja distingué par sa bravoure.

Mauvais garnement

A plusieurs reprises déjà, la police a du sévir à l'égard de jeunes gamins qui trouvent leur plaisir à dévaster les plantations ornant nos jardins et promenades publics. Il serait temps que les parents prissent la peine d'enseigner à leurs enfants, le respect de la propriété publique.

Les vols

La police de la 6e division a verbalisé à charge du nommé Hubert V. ouvrier peintre, du chef de vol qualifié.

A charge de Joseph L., âgé de 17 ans, du chef de vol de 25 kilos de bandes de vieux plomb.

On s'est introduit dans la propriété de M. B., avenue de l'Observatoire, et on y a dérobé des pommes de terre, pour une valeur d'environ 25 francs.

Maraudage

La police a également verbalisé à charge des nommés Emil D., Charles D., François R., Nicolas D. et François S., surpris maraudant des fruits dans une propriété, au Thier de la Chartreuse.

Rébellion

Samedi matin, le nommé Adolphe R. marchand de volailles, demeurant quai de la Batte, se querellait avec un autre au point que les agents Fraikin et Behan durent intervenir. R. loin d'apaiser sa colère, se retourna contre les policiers, les outrageant et leur portant des coups. Lorsque les agents voulurent l'emmener, il se mit en rébellion ouverte contre eux.

Méfiez-vous

Par ces temps dûrs où les besoins grandissent et les ressources se font rares, il faut se méfier des aventuriers et surtout des aventurières, qui s'introduisent dans vos maisons sous divers prétextes. Nous avons eu l'occasion de parler de certaines personnes qui exploitent le coup « des lettres à faire parvenir aux prisonniers ».

Celles-ci se présentent dans les familles ayant un membre interné soit en Hollande soit en Allemagne, et se chargent moyennant une rémunération, de lui faire parvenir une lettre, de l'argent ou toute autre commission que l'on peut confier.

D'autres, s'offrent de vous dire la bonne aventure, par un procédé quelconque et vous fixer sur la situation de votre fils ou de votre parent se trouvant au front.

Le public ne saurait trop se méfier des inconnus qui trouvent souvent à faire des dupes ; aussi la police leur fait-elle une guerre sans merci.

Entre sœurs

La question d'héritage amène souvent la discorde entre les membres de la même famille. C'est le cas pour les sœurs Cécile et Marie B., de la rue de l'Usine.

Cette dernière reproche à sa sœur de s'être emparée de certains bijoux qui lui revenaient en partage.

Cécile avait confié à une dame Marie L., un bracelet d'une valeur de 175 fr. pour le vendre.

Cette dernière rencontrant la sœur de Cécile, place St-Lambert, lui fit part de la mission dont elle était chargée, en lui montrant le bracelet.

Marie profita de la circonstance pour s'approprier le bijou, en alléguant qu'il lui revenait et que sa sœur, si elle avait des droits n'avait qu'à les faire valoir.

Plainte a été déposée à la police qui a ouvert une enquête.

Vélo volé

Monsieur P., négociant de la rue du Pont d'Ile, avait placé son vélo, marque Bowy, contre la vitrine de son magasin. Il s'éloigna quelques instants, et lorsqu'il revint peu après pour le reprendre, le vélo avait disparu. M. P. n'a pu que porter plainte à la police, qui a ouvert une enquête.

Fausses monnaies

Il circule des fausses pièces d'un mark, au millésime de 1915. Ces pièces sont très bien imitées, il faut une grande attention pour distinguer les vraies des fausses.

Egalement des billets de la Banque Nationale import de 2 fr., No 154977.

Les effets des pluies

Sous l'action des pluies et du vent, le mur séparant les maisons nos 1 et 3 rue de Pitteurs incendiées en août dernier, s'est penché fortement de façon à devenir un danger pour les personnes passant dans la rue.

Les autorités compétentes ont été prévenues. On a désigné une équipe d'ouvriers, pour effectuer les travaux de precaution que comporte la situation.

A leur arrivée sur les lieux le mur s'écroula partiellement. Afin de parer à tout accident, on a barré la partie de la rue comprise entre la rue Grande Bèche et le quai des Pêcheurs.

Solo Schelem

Un solo schelem annoncé a été joué et réussi hier en la Taverne Klippert, rue Cathédrale, par Monsieur Charles Chantraine, Licencié en Sciences Commerciales et Consulaires, avec sept trèfles d'as, roi, dame, dix, huit, cinq et trois, cinq cœurs d'as, roi, dame, valet et quatre, et l'as de carreau.

BRUNIN

SERAING

ECOLE DES MINEURS, SOCIETE COCKERILL, SESSION 1914-1915. — Sont diplomés : 1. Stranen Jean de Seraing ; 2 Matagne, Louis de Flémalle ; 3. Jamart, Joseph de Seraing ; 4. Herbillon, Jacques de Tilleur ; 5. Leclercq, François de Sclessin ; 6. Gerday, Louis de Flémalle ; 7. Gillet, Jean de Herstal ; 8. Oyens, Léopold de Jemeppe.

AU CONSEIL COMMUNAL. — Sous la présidence de Monsieur Pirotte, échevin, le conseil communal s'est réuni en séance publique et à huis-clos mercredi soir.

Le premier objet à l'ordre du jour comportait des mesures à prendre concernant les congés accordés aux membres et élèves des écoles communales.

Une proposition d'organiser des excursions scolaires le samedi après-midi reviendra prochainement devant le conseil

Les 4 jours manquant aux 242 jours de scolarité exigés par la loi seront repris sur les vacances.

Une demande d'application de la nouvelle loi au profit des instituteurs intérimaires, (question de traitements), avait fait l'objet d'un long rapport favorable aux intéressés de la part de M. l'échevin de l'instruction publique. Le conseil décide que le Collège prendra arrangement à ce propos.

— Les «Antoinistes» font bâtir un temple au carrefour des rues de la Colline et de Tavier ; or, à cet emplacement est placé le monument dit « la belle pierre », monument érigé en souvenir du coup de grisou de 1880 qui, à la houillère Marie fit 69 victimes.

Le conseil a eu à s'occuper du déplacement de ce monument ; après échange de vues, la question a été ajournée. On croit que la « belle pierre » sera transportée place du Pairay.

La séance a été levée à 7 heures. F.P.

COUTHUIN

LES VOLS. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des voleurs ont encore dévasté un champs de pommes de terre appartenant à M. Wanzon, de Couthuin.

Les fruits et les légumes sont à peine arrivés à maturité que déjà, dans nos communes rurales, des escarpes les mettent en coupe réglée.

Les auteurs de ces vols ne sont pas, comme on pourrait le supposer, des malheureux que la misère des temps poussent à commettre de semblables méfaits. La classe ouvrière fait preuve, malgré les privations qu'elle endure, d'une grande dignité. Mais il existe dans toutes les communes quelques individus mal famés qui profitent du désarmement des habitants et de l'absence de la gendarmerie qui se trouve actuellement au front, pour donner libre cours à leurs mauvais instincts.

Les paysans appréhendent l'arrivée de l'hiver. Aussi serait-il utile que, dès maintenant, les communes fassent preuve d'initiative et organisent dans le but de protéger leurs habitants contre des pillages éventuels, des gardes qui auraient pour mission de faire des patrouilles. Avec un peu de bonne volonté, on pourrait, nous semble-t-il, mettre fin à une situation qui ne doit pas perdurer. Yorel.

HUY

La police locale a dressé procès-verbal à charge de trois jeunes gens de la ville: les nommés L., D. et V. qui avaient été surpris par M. Sc..., en train d'escalader la clôture en ronces artificielles, de son bois de la rue Chérave.

Ces jeunes gens, sur l'identité desquels il n'y a pas le moindre doute, sont ceux qui depuis quelque temps dévastent ce bois.

Ils étaient porteurs d'une quantité de myrtilles qui ont été saisies au profit des hospices. Yorel.

AMPSIN

VOL D'ACTIONS. — M. Florent Dawans, d'Ampsin, vient de s'apercevoir que des actions de la Société d'Electricité de Seraing qu'il détenait chez lui ont été dérobées. Il ne peut préciser ni la date du vol, ni la façon d'opérer du ou des voleurs. Plainte a été déposée au parquet de Huy.

AMAY

VOL AU CHATEAU DE SAINT-LAMBERT. — Le parquet de Huy vient d'être saisi d'une plainte de vols à charge d'inconnus. M. B..., de Liége, propriétaire du château de St-Lambert, a constaté qu'au début de ce mois, d'audacieux escarpes se sont introduits chez lui et ont fait main basse sur de nombreux objets dont il a dressé l'inventaire pour en fixer la valeur On se souvient qu'en janvier dernier, vers le 15, Messieurs les voleurs y avaient déjà fait un riche butin en lingerie, argenterie, etc.

WANZE

ACCIDENT MORTEL. — Un accident mortel s'est produit, mercredi, vers 5 h. et demie de l'après-midi, aux Sucreries centrales de Wanze, sur la voie qui conduit de l'établissement principal à la cimenterie.

Un ouvrier, dit Mathieu, âgé de 27 ans, est tombé entre une machine et des wagons qui lui passèrent sur le corps.

Le docteur Melin vint constater le décès.

La malheureuse victime s'était mariée il y a quelque temps. On juge de la douleur de sa femme.

SPA

L'administration communale, désireuse de venir en aide aux multiples ouvriers chômeurs, fait effectuer de nombreux travaux, déjà projetés avant la guerre.

Nos boulevards extérieurs beaucoup trop petits et mal empierrés, sont agrandis et égalisés, les garde-fous et les pavillons des montagnes, en fort mauvais état, sont remis à neuf.

Cinq à six cents ouvriers sont occupés au Champ de course de la Sauvenière. Ils y surélèvent la piste, ce qui permettra au public de ne pas perdre de vue les coureurs tout en restant aux tribunes. On a l'intention d'y annexer un aérodrome et une plaine de Sports, ce qui pourra plus tard être de grande utilité.

La Ville réalise ainsi une économie importante sur la main d'oeuvre très bon marché en ce moment et procure en même temps des ressources minimes, mais suffisantes à leur subsistance aux ouvriers privés de travail par les événements

— M. Edouard Henrard vient d'obtenir le premier prix de piano à l'unanimité, au Conservatoire Royal de Liége.

Nous présentons au jeune lauréat nos sincères félicitations.

LONCIN

Parmi les soldats morts qu'on a retirés du fort de Loncin le 9 juillet dernier, on a pu identifier le corps d'un brave jeune homme de la localité, Auguste Dengis, artilleur, âgé de 25 ans.

Pour le repos de son âme, des obsèques solennelles seront chantées dans l'église de Loncin mardi prochain 20 juillet, à 10 heures (H.B.)

PERWEZ-CONDROZ

L'acte de banditisme commis la semaine dernière en cette localité et qui a amené la mort de M. Henri Meura, un jeune homme très estimé parmi la population continue à défrayer les conversations. Les bruits les plus fantaisistes concernant les prétendus auteurs, ont couru avec une vive persistance. On a même relaté les exploits sensationnels d'un chien policier appartenant à une jeune châtelaine de l'endroit ! Notons simplement qu'à ce jour deux arrestations ont été opérées : celle d'un nommé R., de Perwez, et de son domestique. C'étaient des voisins du regretté Henri Meura. Ils ont été écroués à la prison de Namur. On s'attend à de nouvelles arrestations. Plus de 30 personnes ont été interrogées.

VERVIERS

Après la crise des pommes de terre voici qu'on annonce la crise du beurre.

On prévoit une augmentation de prix sérieuse en raison de la côte du marché de Battice.

Y a-t-il pénurie ? Nullement, il y a de gros acheteurs qui «raflent» et les fermiers en profitent pour hausser. Le lait aussi va faire un bond, il ira jusqu'à 30 centimes, dit-on.

Est-ce que les administrations vont laisser faire ? Si nous devons payer le beurre à 2 fr. la livre en juillet, quel en sera le prix en hiver ? Il y a là-dessous une combinaison ; le public pourrait bien ne pas se laisser... saler de la sorte. Est-ce que nos administrations ne pourraient pas aviser ? Il est prudent de ne pas laisser pressurer un porte-monnaie déjà bien plat. V.V.

* * *

La charité wallonne n'est pas un vain mot, si le malheur frappe une famille, une ville, si le peuple souffre, du milieu des plaintes sort une voix harmonieuse caressante : c'est l'artiste, l'amateur qui tend la main pour recueillir l'obole qui soulage.

DERNIÈRE HEURE

FRANCE

Communiqués officiels français.

Paris, 18 juillet.

Actions d'artillerie :

En BELGIQUE, près de St-GEORGES ;
En ARTOIS, autour de SOUCHEZ ; quelques obus sur ARRAS.

Sur la rive droite de l'AISNE, dans la région de TROYON, lutte de mines et très violent bombardement.

Une vingtaine d'obus lancés sur REIMS ont tué un civil et blessé grièvement un autre.

En ARGONNE, la journée du 17 a été relativement calme, sans action d'infanterie.

Sur les HAUTS DE MEUSE, les Allemands, après le bombardement de la nuit du 16 au 17, ont lancé une violente attaque contre les positions françaises, depuis la TRANCHEE DE CALONNE jusqu'au village des EPARGES.

Sur la croupe Sud du ravin de SOUVAUX, ils ont réussi, sur un seul point, à reprendre pied, dans un élément de tranchée, que les Français leur avaient enlevé le 6 juillet.

Entre la croupe de SOUVAUX et la TRANCHEE DE CALONNE, les Allemands ont été repoussés également avec des pertes.

Bombardement continu en forêt d'APREMONT.

L'attaque allemande dirigée le 16 juillet, contre les positions, que les Français ont conquises à la FONTENELLE, a été menée par deux bataillons, qui d'après les constatations faites sur le terrain, ont subi des pertes.

CHRONIQUE SPORTIVE

FOOT-BALL

—o—

Résultats des Matches du Dimanche

Match Liége-Verviers

Victoire des Liégeois par 1 goal à zéro

La pluie ayant cessé de tomber, les amateurs se sont rendus nombreux au terrain de Tilleur, et l'on peut évaluer à 4500 le nombre des spectateurs qui entouraient le ground du Bois d'Avroy quand M. Sauvage mit les équipes en présence.

Liége est au complet tandis que Verviers remplace Warinier par Klein du Cercle Sportif Verviétois.

Disons simplement que Liége a marqué son goal au premier time, après une demie heure de jeu, par l'intermédiaire de Gevers.

Verviers dont l'équipe s'emboitait mieux que celle de Liége, aurait certainement marqué sans le beau jeu de l'arrière défense qui a gagné le match.

A demain le compte rendu détaillé.

P. NALTY.

Feuilleton de *L'Echo de Liége* No 18

LES Transatlantiques

par ABEL HERMANT

—o—

Jerry Shaw, précédant trois portefaix chargés de colis, s'engage dans le corridor. Il porte un manteau de voyage à ras terre. Il ressemble au berger des bottes d'animaux qu'on donne aux petits enfants.

Biddy et Bertie entr'ouvrent leurs portes, risquent un œil (ils sont en train de faire leur toilette).

Ensemble. — Ah ! voilà p'paw !

Jerry. — Oui !

Ils referment leurs portes. L'instant d'après ils reparaissent, habillés. Le colonel, complet-veston. Biddy, robe bébé surah vert turquoise morte, sans aucune taille, uniquement limitée aux épaules et aux chevilles par un énorme ruché de velours et vert mousse. Le cou et les bras nus, un rang de perles, petites mitaines de soie blanche.

Bertie, Biddy. — Bonjour, p'paw !

Jerry. — Bonjour ! Embrassez-moi, Biddy. Colonel, secouez les mains avec moi.

Bertie, Biddy. — Merry Christmas, p'paw.

Jerry. — Merry Christmas, vieille chère petite chose.

Toutes les portes s'ouvrent. Mrs Shaw, Clelia et Mark paraissent. Ils se précipitent sur Jerry. Embrassements. Mêlée, comme au football. Respirons !

On se reconnaît. — Mrs Shaw porte une somptueuse toilette de vieille étoffe Louis XV à grandes fleurs dans les roses, jaunes et bleus pâles, mais de coupe Louis XVI, avec des manches à gigot Empire. Aux bras, au cou, chaînettes de petites pierres multicolores. — Clelia, robe flottante, robe de chambre, velours bouton d'or, empiècement, ruchés, gigots, cabochons de verroterie. — Mark, la jaquette, cravate violet évêque, perle noire.

Mrs Shaw. — Vous avez fait un bon voyage, Jerry ?

Jerry. — Oui, très bon.

Mrs Shaw. — Je vous attendais au moins hier. Je pense vous êtes en retard.

Jerry. — C'est la faute du petit chemin de fer... Je suis ponctuel, s'il reste le temps de rôtir le dinde.

Biddy. — Et le pudding, papa ?

Jerry. — Je l'ai fait préparer sur le yacht. Le voilà. *(Il désigne un des colis les plus imposants. Cris d'admiration.)* Les autres choses sont des cadeaux pour vous.

— Oh !... — p'pwa !.., — Cher papa !... — Mille mercis... etc.

Jerry. — Et notre chère fille Diana ?

Mrs Shaw. — Elle passera la journée avec nous. Nous recevrons nos amis avant le dîner de famille.

Jerry. — Quels amis ?

Mrs Shaw. — Nous avons fait tout plein de connaissances, depuis quinze jours. Mais j'ai seulement invité cent personnes.

Jerry. — Bien.

Mrs Shaw. — Aimeriez-vous voir comment j'ai fait disposer les salons ?

Jerry. — Oui. *(Il se mobilise immédiatement. Traversée des salons, trente secondes. Au centre du grand salon, il fait halte, il embrasse Mrs Shaw.)*

Mrs Shaw. — Oh ?

Jerry. — Nous sommes sous le gui. *(Tout le monde y passe. Retour. Jerry fait halte devant la photographie de Bertie.)* Hallô, colonel ! *(Bertie rougit, mais il prend une attitude martiale.)*

Biddy. — Oh ! papa, les bras de Bertie sont vraiment une belle chose à voir, ne pensez-vous pas ?

Jerry. — Oui.

Biddy, *mystérieusement.* — Il y a une surprise.

Jerry. — Oh ! réellement il y a une surprise. Biddy ?... Je vais m'habiller.

Mark. — Vous ne lisez pas le courrier ?

Jerry. — Non. C'est Christmas.

Mrs Shaw. — Il est venu tout plein de gens pour vous voir, durant votre absence.

Jerry. — Oui ? Je ne connais personne.

Biddy, *apportant une liasse énorme.* — Voilà aussi des papiers.

Jerry. — Oh ! on dirait des papiers de justice... Et toutes ces notes ! Dorrit, je vous ai toujours recommandé de donner le chèque aussitôt, quand vous achetez quelque chose.

Mrs Shaw. — Ainsi fais-je. D'ailleurs, je n'ai pas dépensé plus de vingt mille dollars depuis le commencement du mois.

Jerry. — Plus vous dépensez, plus je suis content. Je ne suis pas hors des affaires. Je fais de l'argent pour vous. Je m'étonne seulement d'une si grande quantité de notes.

Mrs Shaw. — Ce sont des notes anciennes.

Mark. — Au nom du marquis de Tiercé.

Jerry. — Alors cela ne me concerne pas.

Clelia. — Mais cela peut se rapporter à l'enquête.

Jerry. — Alors, je ne m'en occuperai pas. Ce n'est pas aujourd'hui le jour d'*investiguer.* En outre, cela pourrait me mettre en colère contre le mari de ma chère Diana, et je ne dois pas me mettre en colère aujourd'hui contre ce cher garçon. Je l'aime beaucoup.

Biddy. — Voici les cartes de visite.

Jerry. — Oh ! il y a tous les commerçants de Paris. Cela forme un véritable guide... Je pense qu'il va venir avec Diana, ce cher... ce cher...

Mrs Shaw. — Oui, je me suis parfois demandé quel petit nom d'amitié nous pourrions lui donner. Urbain, cela est si sévère !...

Jerry, *cherchant.* — Oh !... *Urby...*

Mark. — *Suburby...*

Bertie. — *Burby...*

Jerry. — Oh ! j'ai idée que *Bobby*, comme les policemen en Angleterre, serait bien. *(Approbation.)* J'aurai donc grand plaisir à embrasser ce cher Bobby. Je vais m'habiller.

Chacun chez soi. Mais continuel va-et-vient de garçons apportant des fleurs pour Mrs Shaw ou des jouets pour les enfants. Joyeux cris. Cacophonie de boites à musique. Un orgue de Barbarie ! — Biddy tourne la manivelle. Sérénade du pavé.

Bertie, *courant chez son père.* — Oh ! p'paw, voyez donc ceci ! *(Il lui apporte le petit toréador monté sur caoutchouc, qui présente une cape en fer-blanc à un taureau de même métal.)*

Jerry. — Oh ! oh ! cela est vraiment comique. Voulez-vous me prêter cela pour me distraire, colonel, pendant que je préparerai l'*egg-nog ? (Criant.)* Car je pense. Dorrit, vous avez commandé ce qu'il faut pour l'egg-nogg ?

Mrs Shaw, *criant.* — Oui, mon amour.

Jerry. — Tous nos invités doivent prendre l'egg-nogg. Je le ferai moi-même. *(Il passe dans la chambre de Mrs Shaw. Il est en redingote. Il porte la redingote comme la portent les gens qui ne sont jamais qu'en veston ou en habit.)* Suis-je bien ?

Mrs Shaw. — Oui.

Jerry. — Est-ce que le petit monsieur du maiden's blush doit venir ?

Mrs Shaw. — Oui, certes.

Jerry. — Il n'aura pas de maiden's blush. Il aura de l'egg-nogg. C'est doux aussi... J'ai rapporté un phonographe, avec un magnifique discours de Mac-Kinley, une chanson de Mlle Guilbert.

Mrs Shaw. — Oh ! cela doit être curieux.

Jerry. — Vieille Biddy, laissez monter une grande terrine et les choses de l'egg nogg. Vous ferez poser sur la table dans le petit vestiaire. Je me tiendrai là. Maintenant, je dois retirer ma redingote. Vous demanderez aussi un tablier de domestique pour ne pas me tacher.

Biddy exécute ces diverses commissions avec intelligence et célérité.

Jerry, le tablier au cou, s'installe où il a dit. Il remue, au moyen d'une gigantesque louche, un mélange crémeux et blanchâtre.

Biddy reste auprès de lui. Elle a déballé le phonographe. Elle tient les récepteurs près de ses oreilles. Elle écoute.

Jerry. — Est-ce que c'est Mac-Kinley qui vous fait rire, Biddy ?

Biddy. — C'est Mlle Guilbert, je suppose. Cela chante.

Jerry. — Je ne pense pas que cela soit convenable pour vous.

Biddy. — Oh ! si, p'paw, c'est une histoire enfantine.

Jerry. — Réellement ?

Biddy. — Oui, c'est l'histoire de six petits collégiens, comme François de Tiercé, qui ont une maladie.

Jerry. — All right !

Biddy. — Clelia ! *(Clelia vient. Biddy lui passe les récepteurs. Elle écoute.)*

Clelia. — Oh ! cela est si charmant !... Mark ! *(Elle lui passe les récepteurs.)*

Mark, *après avoir écouté.* — Oh !!!... *(Il change de rouleau.)* Voilà pour vous.

(A continuer).

On ne peut trop admirer cet élan de dévouement qui réunit l'art et le désir de faire le bien. Sous la surveillance de M. Hauzeur, industriel, président du Comité de l'œuvre des prisonniers de guerre, un groupe annonce un concert dont le programme est des plus copieux et des mieux ordonnés. Il est inutile de dire que tout Verviers applaudit à l'entreprise Une remarque cependant : ne pourrait-on choisir un local où l'on ne soit pas obligé à boire? C'est la guerre.

Le prix d'entrée fr. 1 est déjà bien, mais si l'on doit encore dépenser le double en boissons le but louable de la reunion est faussé. Amateur de musique, de belle musique, si je veux profiter d'une occasion comme celle qui se presente pour me distraire, pour oublier les soucis du moment, je ne pourrai le faire sans depenser beaucoup d'argent. Je trouverai bien 3 fr. pour payer les cartes d'entrée pour ma femme, ma fille et moi... pour le surplus toujours douteux, je ne puis deviner ce qui me sera nécessaire.

Il y a encore à Verviers des salles très convenables où l'on peut organiser des fêtes et il est hors de doute que les propriétaires seraient tout prêts a les mettre à la disposition des dévoues, surtout dans des cas tels que celui-ci où leur participation est absolument désintéressée. V.V.

CONCOURS DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE. — Parmi les nombreux lauréats de notre conservatoire de musique, il convient de signaler le brillant succès remporté par Mademoiselle Edmée Moulan, de Verviers.

Cette concurrente, artiste déjà, à peine âgée de 16 ans, s'est distinguée superieurement dans les deux categories piano et violon.

En 1914, elle obtenait un second accessit de piano. Cette année, elle remporte un second prix.

Quant à la catégorie violon, elle décroche d'emblée un second prix à l'unanimité

Notons qu'à ces deux épreuves, la jeune artiste s'est produite possedant dix morceaux étudiés en six semaines et ces deux concours ayant lieu à 2 jours seulement d'intervalle.

Nos plus chaleureuses félicitations à cette future et certainement grande artiste. J H

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Cour d'Appel de Liége

Henri Cyp..., savetier, à Liége, est un homme violent ; sa propriétaire, Mme G... ne l'est pas moins.

C'est ainsi que cette dernière, sous prétexte que les Cyp... ne payaient pas régulièrement leur loyer, depuis le commencement de la guerre et profitant de l'absence du mari, en guise de rappel à l'ordre, administra un jour à sa locataire une volée magistrale.

Deux personnes qui rapportaient des commissions pour la femme Cyp... durent même intervenir pour mettre fin à la scène.

La femme Cyp..., qui était dans une situation intéressante très avancée, en ressentit des troubles graves.

La femme G.... poursuivant sa locataire de son ressentiment s'en fut trouver le « maitre des pauvres» du quartier qui eut le tort de croire l'irascible personne et refusa catégoriquement, à partir de ce moment d'allouer les petits subsides que recevaient précédemment ces pauvres gens.

Le Bureau de bienfaisance heureusement encore ne crut pas devoir supprimer le pain quotidien de ces malheureux.

Quoique sachant ses locataires absolument sans ressources, la femme G..., forte d'un jugement en bonne forme, fit expulser les Cyp..., malgré les supplications de la malheurese femme qui se sentait à bout de force.

Les Cyp... n'ayant pas pu se procurer un logement, le lendemain de l'expulsion, la femme accoucha dans la rue, près de ses quatre petits enfants, transis de froid — on était alors aux premiers jours de mars. Le nouveau-né mourut quelques heures après sa naissance, tandis que la mère, transportée à l'hôpital, y restait plusieurs jours entre la vie et la mort.

Revenant d'une visite à l'hôpital, dans un état d'esprit facile à comprendre, Cyp. le 8 mars, alla reprocher à la femme G... sa dureté de coeur et l'accusa d'être la cause de la mort de son enfant.

La femme G... voulut l'expulser et, en maitresse femme qu'elle est, elle mettait à mal son interlocuteur, quand celui-ci s'armant d'une queue de brosse, lui en porta un coup au visage. La femme G... prétendit aussi avoir reçu un coup de pied aux jambes.

Me Charles Philippart, qui présentait la défense de Cyp..., a eu tôt fait de démontrer la fausseté de cette dernière allégation, car son client est amputé d'une jambe et marche avec une jambe artificielle.

Il n'a pas pu, par contre, en faire autant des coups à la figure, dont les traces furent relevées par le commissaire de police.

Malgré une très bonne plaidoirie de l'honorable défenseur, la Cour, prenant en considération le casier judiciaire du prévenu, où une innombrable collection de condamnations pour coups, voisinent avec d'autres pour outrages, vagabondage etc., a estimé que si la femme Cyp... était digne d'intérêt dans cette malheureuse affaire, son mari néanmoins méritait une peine pour ces violences et a maintenu la condamnation de 15 jours de prison contre le prévenu.

Tribunal Correctionnel
DE LIÉGE

TROIS MOIS DE PRISON POUR 21 CENTIMES. — A l'église St-Pholien, le 19 juin dernier, une jeune fille était pieusement agenouillée et paraissait prier avec recueillement, près d'un tronc.

Le sacristain, qui l'observait, remarqua bientôt qu'elle avait ouvert le tronc et enlevé le contenu, mais sachant qu'il avait été vidé peu de temps avant, il la laissa faire.

Constatant qu'elle n'avait trouvé que 21 centimes, la voleuse se mit en tête de faire un gros coup.

Elle alla d'abord jusqu'à la porte d'entrée de l'église et, ne voyant venir personne, revint sur ses pas, empoigna un tronc-colonne avec son contenu, et s'en alla en l'emportant ; à ce moment, le sacristain fit son apparition, l'obligea à abandonner son butin et voulut l'arrêter, mais la voleuse parvint à se sauver et alla se cacher dans une impasse de D'jud là, où on ne tarda pas à l'arrêter.

Elle fut reconnue pour être une nommée Deba..., Jeanne-Joséphine, 22 ans, colporteuse à Liége.

Devant le tribunal, elle essaie de faire croire qu'elle a ouvert le tronc avec ses mains, or, celui-ci porte des traces évidentes d'effraction, et c'est pourquoi elle écope avec 3 mois de prison pour 21 centimes.

POUR 5 BROSSES. — Guiz..., Henriette, épouse Pi..., ménagère à Ougrée, a, en mai dernier, en deux fois, volé cinq brosses.

Quand M. le Président lui demande ce qu'elle voulait faire de toutes ces brosses, elle répond : «C'était pour en avoir pour plus longtemps.»

Ce sont des brosses qui reviendront cher, car le tribunal lui a infligé deux peines de 1 mois de prison et 26 francs d'amende.

UN MAGASIN MIS A SAC. — A Montegnée, le 17 mai dernier, le magasin de Janssen, Henri, fut complètement dévalisé dans les circonstances suivantes :

Une cinquantaine de jeunes gens firent irruption dans la maison, réclamèrent du pain à 50 centimes et, comme ils n'en trouvèrent que fort peu, les uns visitèrent le bâtiment de la cave au grenier, pendant que les autres emportèrent tout ce qui leur tombait sous la main. Une assez grande quantité de sabots fut même dérobée.

De toute cette bande ne furent reconnus que Gay..., Georges, Ka..., Jean-Guillaume et Lecl... Félix dit Ferdinand, tous trois houilleurs à Montegnée.

Devant le tribunal, les deux premiers prétendent ne pas avoir été à la maison Janssen, mais ils sont formellement reconnus par un témoin comme ayant fait partie de la bande.

Le troisième reconnait s'être emparé d'une paire de sabots, mais, pris de remords, il les aurait rapportés et mis sur le seuil de la maison ; ce fait n'est établi par aucun témoignage.

Le préjudicié, entendu comme témoin, déclare qu'en entrant dans le magasin, la bande a crié que, si on ne les laissait pas faire, ils agiraient de force, c'est pourquoi je n'ai pas opposé la moindre résistance, ajoute-t-il.

Gay... et Ka... s'en tirent avec 15 jours de prison comme complices d'un vol sans violences ni menaces ;

Lecl... écope avec 1 mois de prison et 26 fr. d'amende pour vol de sabots.

Sursis de 3 ans pour tous.

Djef.

Tribunal Correctionnel de Huy

UNE DELICATE AFFAIRE D'ACCAPAREMENT. — Le tribunal correctionnel de Huy a eu à s'occuper d'une affaire qualifiée d'accaparement, qui a duré plusieurs audiences et vient d'aboutir le 9 courant a un jugement que les prévenus ont immédiatement frappé d'appel.

Voici les faits :

Le 5 janvier 1915, Messieurs C. et D. bourgmestre d'Amay et de Villers-le-Bouillet, accompagné de M. le substitut du procureur du Roi, se trouvaient à Warnant-Dreye, pour assurer l'exécution de l'arrêté royal du 14 août 1914. Ils trouvèrent chez M. D., bourgmestre, chez M. V., curé, et chez M. M., fermier, 4 sacs de froment chez chacun, mis de côté, conservés comme réserve. Procès-verbal fut dressé et Messieurs D. V. et M., furent renvoyés devant le tribunal correctionnel de Huy. du chef « d'avoir soustrait aux réquisitions de l'autorité légitime et accaparé divers sacs de froment. »

Les prévenus, par l'organe de leurs conseils Maîtres Giroul et Foncoux soutinrent qu'ils n'avaient enfreint aucune réquisition : que tout le froment disponible que la commune de Warnant était légalement tenue de livrer, avait été fourni ; que les sacs trouvés chez eux faisaient partie de la réserve ; qu'ils les avaient mis de côté, dans l'intérêt des habitants ; que ce mode de procéder était le résultat d'une délibération officieuse du Conseil communal ; qu'il était connu de tous que ces circonstances excluaient l'accaparement ; que pour qu'il y eut accaparement il fallait l'esprit de lucre ; qu'au contraire, ils avaient, eux prévenus, agi par dévouement, dans l'intérêt de leurs concitoyens.

Le tribunal par jugement en date du 9 courant, acquitte les prévenus du chef d'accaparement, mais condamne messieurs D... et M... chacun à 50 fr. d'amende avec sursis, du chef d'avoir soustrait du froment aux réquisitions de l'autorité.

Comme nous le disions plus haut, ce jugement a été frappé d'appel par les prévenus D... et M...

Yorel.

Avis, Arrêtés, Règlements, etc.
COMMUNICATION DES AUTORITES

Il est défendu de faucher l'avoine verte (c'est-à-dire non mûre) et de l'utiliser comme fourrage, sans l'autorisation du chef d'arrondissement compétent.

Les contrevenants seront passibles d'une amende de 3,000 francs au plus.

Bruxelles, le 6 juillet 1915.

Der General-Gouverneur in Belgien
Freiherr von Bissing,
Generaloberst

AVIS

Sans vouloir préciser en ce moment date et le lieu du reglement des fournitures de guerre effectues aux troupes allemandes avant le 15 octobre 1914, dans l'agglomération bruxelloise, et avant le 1 janvier 1915, dans tout le restant du gouvernement général, j'estime qu'il convient pour en preparer la liquidation, de remplir les bulletins ad hoc, d'après le modele publié à cette fin par affiche murale du 13 janvier 1915. Cette mesure, prise surtout dans l'intérêt de la population, procurera à chaque ayant-droit une «reconnaissance» de ses fournitures qui aura pleine validité et sera revêtue du timbre officiel.

Jusqu'au 20 août 1915, tous les porteurs de bons de réquisition doivent remettre ces bons au bourgmestre de la commune dans laquelle la réquisition a eu lieu. Dans le même délai, toutes les autres fournitures de guerre pour lesquelles des bons de réquisition n'ont pas été délivrés doivent être également déclarées au bourgmestre.

Les fournitures de guerre qui ne seront pas déclarées jusqu'au 20 août 1915 ne seront pas examinées.

Ne doivent pas être remises aux bourgmestres les «reconnaissances» émanant des Commissions de contrôle de la province de Limbourg et les «reconnaissances» délivrées dans l'agglomération bruxelloise par l'Intendance de l'armée, conformément au modèle précité.

Les bourgmestres devront dresser une liste des fournitures déclarées, par ordre d'inscription Ils se serviront à cette fin des listes qui leur seront envoyées par les chefs d'arrondissement ou d'autres autorités compétentes. Ces listes devront être dressées en deux exemplaires. Les bourgmestres sont responsables des «reconnaissances» et pièces à l'appui qui leur seront délivrées et ils devront les conserver soigneusement. Ils devront les revêtir des numéros d'ordre inscrits dans les listes et les classer conformément à ces numéros. Jusqu'au 1er septembre, ils dresseront un des deux exemplaires des listes clôturées au chef d'arrondissement ou, dans les districts des places fortes d'Anvers, de Liége de Namur et dans l'agglomération bruxelloise, au gouverneur compétent.

Bruxelles, 5 juillet 1915.

Der General-Gouverneur in Belgien
Freiherr von Bissing,
Generaloberst.

NE PAS VENDRE DE L'ORGE

Nous extrayons du « Landmann», l'organe officiel du labour édité avec la collaboration du gouvernement général en Belgique, l'article suivant :

Malgré les arrêtés du Gouverneur-général, en date du 5 et du 30 juin de cette année, dont le dernier ne paraît pas avoir été publié en temps voulu, d'importantes ventes et de grands transports d'orge ont eu lieu dans ces derniers temps.

Nous rappelons, à titre d'avertissement, que tous les transports d'orge par eau ou par terre sont arrêtés en chemin et provisoirement saisis par les autorités compétentes et que leur livraison aux destinataires est défendue jusqu'à nouvel ordre.

L'ensemble de la récolte en céréales, y compris l'orge, est soustrait au libre commerce et trafic et sera distribué à la consommation d'après des principes établis par le gouverneur-général, avec la collaboration des autorités locales. A ce propos, il s'est déjà constitué une réunion en ce qui concerne l'orge. Pour autant qu'il nous est connu, il sera fixé d'ici peu de temps, un prix maximum pour l'orge.

Rectification

Dans notre numéro du 16 juillet, se trouvait « Les Droits sur les fruits sont de 2 marks par 5 kilogs ». — C'est 2 marks par 100 kilogs qu'il fallait lire.

A MA MERE

Pourquoi ne viens-tu pas jusque sur notre [terre
Où tout n'est que douleur, où tout n'est [que chagrins
Pourquoi ne viens-tu pas? O ma défunte [mère
Pour me réconforter, guider dans mon [chemin?

Ah! c'est qu'ils sont bien loin ces jours de [mon enfance
Quand tu chassais de moi la peine et les [soucis;
J'ignorais les regrets, j'ignorais la souf- [france
Car mes petits chagrins par toi étaient [bannis.

Combien m'as-tu donné de tes douces ca- [resses
Car ton âme était bonne et ton cœur était [grand
Tu puisais là-dedans les trésors de ten- [dresse
Dont tu embellissais la vie de ton enfant.

Mais hélas! Mon bonheur devait être éphé- [mère
Car en un jour maudit l'implacable Destin
M'a ravi mon bonheur, et tu quittais la [Terre
Me laissant ici bas, malheureux orphelin.

Je suis seul, maintenant dans ma vie pé- [nible
Et pour guider mes pas vers l'Honneur et [le Bien
Les revers sont cruels et la lutte est ter- [rible
Car c'est souffrir deux fois que souffrir [sans soutien

Pauvre maman qui dort dans le vieux ci- [metière
Si parfois j'ai commis quelque méchante [action
Qui ait fait de la peine à ton grand cœur [de mère,
Tout bas de ces méfaits, j'implore ton par- [don.

T. B.

Le coin de nos lecteurs

Liége, le 17 juillet 1915.

Monsieur le Rédacteur
de l' « Echo de Liége »,

Je lis dans votre journal du 16 courant sous la rubrique *En Hesbaye, aide et protection aux chômeurs* que les secours de chômage seront désormais distribués en nature. Permettez-moi de vous signaler cerains inconvénients de cette mesure : celà mécontentera bon nombre de pauvres qui préfèrent des secours en argent, pour paiements par exemple.

Celui qui veut gaspiller le pourra toujours, (ce n'est certes pas le moment de gaspiller, mais d'agir avec réflexion et prudence) ; les secours donnés en marchandises seront souvent l'objet de vente pour se procurer de l'argent et ainsi avoir la liberté d'acheter ce que et où bon nous semble.

Il ne faut pas certainement envoyer toute la population aux magasins de ravitaillement, sinon les commerçants objecteront que ces maisons payent loyers, eaux et contributions pour tous les négociants (qui ne sont pas privilégiés), qui vendent pourtant, la plupart, des articles de bonne qualité et ne vendent presque rien à cause des magasins de ravitaillement.

Si des abus existent, c'est difficile d'y porter remède par la distribution de secours en nature.

Ce qui pourrait se faire pour ne désavantager aucun négociant, c'est que l'on délivre des bons valables dans n'importe quel magasin. S'il est reconnu que certains négociants en gros prennent un bénéfice très élevé, que la commune réunisse des groupes de commerçants de ces articles pour demander prix et ainsi établisse des prix de vente pour marchandises de bonne qualité.

Actuellement, les petits négociants ont grand intérêt à se grouper pour acheter bon marché.

Veuillez agréer, etc.

H. S.

Liége, le 16 juillet 1915.

—o—

Association des Anciens Elèves de l'Académie des Beaux-Arts, Liége 1898

Monsieur le Directeur,
de l' « Echo de Liége »,

Le Comité de l'Association des Anciens Elèves de l'Académie Royale des Beaux-Arts de Liége, a remarqué la lettre de votre correspondante XXX, insérée dans votre numéro du 15 courant, et relative à la décoration des sacs servant au ravitaillement de la population liégeoise.

Il s'empresse de vous faire savoir qu'il appuie entièrement la judicieuse proposition de l'auteur de cette lettre.

L'Association des Anciens Elèves de l'Académie, depuis sa fondation en 1898, s'est toujours activement occupée d'art appliqué ; nous ne citerons pour mémoire, que l'Exposition Nationale d'art décoratif qu'elle organisa sous les auspices du Gouvernement Belge, de la Province et de la Ville de Liége, au Palais des Beaux-Arts, en 1908, et l'Exposition rétrospective des Elèves sortis de l'Académie, ouverte sous le patronage de la Ville de Liége, à la Salle des Chiroux, en 1913.

Réunissant des élèves, anciens élèves et professeurs de toutes les branches enseignées à notre école d'art, elle est prête à faire appel aux concours de tous ses membres pour obtenir la décoration de toiles de sacs, qui transformés en mille objets, comme le suggère votre correspondante, pourraient être fructueusement vendus au profit d'œuvres de bienfaisance.

Nous sommes certains de rencontrer chez les membres qui sont encore parmi nous — une grande partie d'entre-eux étant sous les drapeaux, — le zèle, le talent et l'esprit de solidarité nécessaires pour accomplir cette utile mission.

Veuillez agréer, etc.

Le Comité.

—«0»—

Roloux, le 15 juillet 1915.

Monsieur le Rédacteur
de l'*Echo de Liége*,

Le Comité National de Secours et d'Alimentation a eu l'heureuse initiative de suggérer aux communes l'idée de perfectionner le degré d'instruction des chômeurs et de les préparer à l'enseignement professionnel.

Il existe actuellement, en Belgique, 750 mille chômeurs environ, auxquels les secours de chômage sont alloués, et plus de 200.000 adolescents vivent dans l'oisiveté la plus complète.

« Il n'est pas désirable, dit le Comité, de » laisser confiner dans une inactivité per- » nicieuse cette masse d'individus. Notre » pays aura en effet, besoin, au lendemain » de la guerre, de toutes les énergies pour » l'œuvre de reconstruction qui l'attend ; » il devra pouvoir compter sur une jeu- » nesse ouvrière capable, possédant un ca- » pital de technique et de science indispen- » sable aux bons ouvriers. »

Il est prudent et sage de s'inquiéter des intérêts moraux de la population, en même temps que des besoins matériels. Il est de toute urgence, notamment, de combattre l'oisiveté forcée d'aujourd'hui qui pourrait dégénérer demain en une «crise de paresse ». Certaines communes l'ont déjà compris et sont depuis quelque temps entrées dans cette voie en donnant des cours de cuisine très bien suivis et donnant d'excellents résultats. D'autres suivront, espérons-le, pour le plus grand bien du monde des travailleurs.

En attendant l'élaboration du projet que prépare le Comité National, avec l'aide des Comités locaux, permettez, Monsieur le Rédacteur, que j'esquisse, dans les colonnes de votre estimable journal, un programme sommaire des leçons qui pourraient être données aux sans travail :

A. Rappel succint des 4 opérations d'arithmétique ;

B. Notions élémentaires de géométrie, avec applications nombreuses se rencontrant dans tous les métiers ;

C. Technologie des outils et du travail ;

D. Technologie du dessin ;

E. Dessin Industriel et géométrique ;

F. Hygiène Industrielle.

P. S. Il est bien entendu que ces leçons devraient être données dans un langage clair et intuitif ; le professeur ne devrait *jamais* perdre de vue qu'il se trouve en présence d'un auditoire composé exclusivement d'ouvriers.

Recevez, Monsieur etc.

Lol.

—o—

Liége, le 16 juillet 1915.

Monsieur le Rédacteur,

Veuillez insérer je vous prie la réclamation suivante :

Depuis 15 jours, la ration de pain est portée à 333 grammes par jour et par personne pour les habitants se fournissant dans les dépôts de la Ville ; mais, les ouvriers nécessiteux profitant des secours du bureau de bienfaisance reçoivent deux pains par semaine par personne, soit 285 grammes par jour seulement.

On parle déjà d'augmenter encore la ration des uns et cette autre catégorie d'habitants ne reçoit pas sa ration exacte. Pourquoi deux poids et deux mesures ?

L'Administration oublie-t-elle que ces braves gens doivent payer bien cher ce qui leur manque de pain ?

J'espère que mon appel sera entendu et que l'on se décidera enfin à accorder une ration supplémentaire aux malheureux comme aux privilégiés. Puisqu'une ration de 300 gr. (en réalité 285 gr.) a été jugée insuffisante pour ceux qui payent, pourquoi faut-il que les pauvres s'en contentent? eux qui n'ont pas le moyen de se payer d'autres aliments.

Recevez, etc.

Un récalcitrant.

—o—

Liége, le 18 juillet 1915.

Monsieur le Directeur,

Voudriez-vous me permettre de répondre par votre estimable organe à une question intéressant tout particulièrement la petite épargne. Il s'agit des assurances-vie populaires.

Une compagnie d'assurances a-t-elle le droit d'annuler un contrat parce que le titulaire se trouve, à cause de la guerre, dans l'impossibilité de payer ses primes.

Nous résolvons la question comme suit :

L'Arrêté Royal du 19 août 1914 se basant sur l'art. I alinéa 6 de la loi du 5 août 1914 dit :

« En toute matière civile et commerciale » les clauses de déchéance et de résolution » pour défaut de paiement à l'échéance » stipulée sont inopérantes pendant la du- » rée du temps de guerre.»

En un mot, se basant sur cet Arrêté Royal, l'assurance ne peut pas être annulée.

Un assureur.

—o—

Stavelot, le 17 juillet 1915.

Monsieur le Rédacteur,

Je lis, dans le numéro 47 du 16 courant, de votre journal, un article intitulé « Stavelot », dans lequel vous donnez des détails sur le fonctionnement de l'OEuvre des Prisonniers de cette localité.

Permettez-moi de vous faire observer que votre correspondant occasionnel vous a, probablement à son insu, induit en erreur.

Ce n'est pas à l'initiative de M. P. David, échevin, que cette OEuvre doit d'exister dans notre ville.

Deux personnes de cœur, Monsieur et Madame J. M. ont pris cette initiative, dès les premiers mois de la guerre, et, longtemps avant que ce Comité ne se fut affilié à celui de la rue des Urbanistes.

J'espère que vous voudrez bien insérer cette rectification, que je fais à l'insu de Monsieur et Madame J. M., trop modestes pour vous demander de rétablir les faits dans leur cadre véritable.

Je vous remercie, etc.

L'Impartial.

Correspondance

Vve H. rue Saint-Hubert. — Votre situation est certainement digne d'intérêt, mais vous devez comprendre que le Journal ne peut pas ouvrir ses colonnes à toutes les personnes qui réclament son appui dans un intérêt purement privé. Nos quatre pages n'y suffiraient pas. Nous ne pouvons nous occuper que d'intérêts généraux.

Cependant, passez au bureau avec vos papiers s'il vous plait, nous pourrons peut-être vous donner une indication utile.

* * *

Madame J. M. C. Verviers. — A Liége il y a beaucoup de jeunes femmes, cherchant un emploi, et il y a malheureusement peu d'emplois libres. Nous craignons bien ne pouvoir vous être utile ; si vous venez à Liége, voyez les OEuvres qui s'occupent spécialement des employés ou des mères de famille. Votre situation particulièrement digne d'intérêt vous facilitera sans doute la démarche.

Si un mot d'introduction du Journal peut vous être agréable, nous sommes disposés à vous le donner, veuillez dans ce cas, vous munir de vos références.

Reçu deux francs, que nous verserons aux OEuvres.

* * *

E. V. un lecteur assidu. — Nous ne pouvons vous dire pourquoi vous avez été contraint à payer 5 mark d'amende, mais nous répétons, que depuis le 7 juillet, la circulation à vélo est libre en ville et dans la banlieue, à l'intérieur des forts. Peut-être que la localité où on vous a arrêté, est située au délà de la zone des forts.

Est-ce qu'on ne vous a pas donné un récépissé de vos 5 marks ? Il est probable que le motif de la contravention est indiqué sur ce papier.

* * *

C. B. 128. — Vous avez un bail ou une location, donc vous devez votre loyer. La guerre, par elle-même ne constitue pas un motif suffisant pour vous exonérer de cette obligation.

Mais vous êtes dans l'impossibilité de payer, dites-vous, et vous êtes devant le Tribunal. Eh bien, le Tribunal peut vous accorder de grandes facilités de payement, si vous avez de bonnes raisons à faire valoir.

Au sujet de la supplique que vous voulez faire, nous n'avons pas de conseil à vous donner mais, quelle que soit la tristesse d'une situation pénible, nous préférerions quant à nous tenir notre bon droit des Tribunaux de notre pays, que d'obtenir une faveur d'une autre nature.

Oui, vous pouvez passer au bureau, de préférence l'après-midi.

* * *

M. Gustave C., Liége. — Vous avez raison. C'est une erreur de mise en page. Nous rétablissons donc le 1er tercet de votre petite poésie comme suit :

9e vers. Pourquoi vous êtes-vous montrée si cruelle

10e vers. Alors que votre cœur, peut-être est moins rebelle

11e vers. Et que vous daigneriez suivre votre penchant ?

La suite comme dans le texte du jeudi 16 juillet.

* * *

M. V., à Verviers. — Il y avait au mois d'août dernier, 225 ou 227 boulangers à Liége, faisant réellement du pain. Ce chiffre ne comprend pas les pâtissiers.

Actuellement le chiffre des boulangers occupés par la Ville est, croyons-nous de 64. Le salaire était de 5 fr. par sac, donnant 134 pains, ce salaire a été tout dernièrement réduit à 4 fr. 50, voyez *L'Echo de Liége*, du 2 juillet.

Les boulangers appelés à travailler pour la Ville, après enquête faite, ont été choisis par l'administration de la Ville.

R. D.

Chronique des Marchés et Foires

De notre correspondant particulier de Verviers :

VERVIERS. — Marché du 17 juillet.

Beurre, 1/2 k., fr. 2,00 ;
Œufs, les 26, fr. 3.80.
Fruits : Cerises, le k.. 0.30 et 0.40 ;
Pommes d'août, 0.30 ;
Groseilles 0.50 ;
Petites rouges 0.60.
Légumes : Verdure, le k., 0.30 ;
Pommes de terre nouvelles 0,20 ;
Rhubarbe, le k.. 0.08 ;
Petits pois, 0.70 ;
Carottes, la botte 0.25 ;
Poireaux, la botte 0.35 ;
Poireaux à repiquer, 0.75 ;
Haricots, le k. 0.50 et 0.60 ;
Tomates, le k., 1.20 ;
Céleris à repiquer, 0.25 ;
Salade laitue 0.05.
Endives 0.10 et 0.15 ;
Scaroles 0.10 ;
Choux-fleurs 0.20 à 0.40 ;
Choux de Savoie 0.20 ;
Choux rouges 0.30 ;
Viande : Pour rôtir le k., 1.70 ;
Pour bouillon, depuis 1.40 ;
Beefsteack, le k., 3.20 ;
Veau gras 1.70 à 2.00 ;
Graisse de bœuf 2.80.

BATTICE. — Marché :

Beurre, 1re qualité, 1/2 k., 2.05 à 2.14 ;
Id., 2e qualité, 1/2 k., 1.96 ;
Fromages : remoudou, 0.30 ;
Ordinaire, 0.60 ;
Caillebotte, 0.40 ;
Œufs, les 26, 3.60 à 3.80.

AUBEL. — Marché :

Beurre, le 1/2 k., 1.85 à 1.95 ;
Œufs, les 26, 3.50 à 3.60.

TITRES — VALEURS
Achat d'actions et obligations
Rue Pont d'Avroy, 44. Change 85

Mettez "LE PACHA" au féminin
vous aurez
« *La meilleure Chicorée du monde* »
Exigez à 40 centimes le gros paquet d'un 1/2 kilo, et mélangez par moitié à votre café. Exquis !!
174)

MAISON FRITZ
Pince-nez 1.50, Lunettes
1, Place de la Cathédrale (au 1er étage)
510 LIÉGE

MARSEILLE, fr. 1.10 le k°
SAVON MOU 0.45 le k°.
23, rue Patenier (St-Laurent). 102

La Cie d'assurances sur la vie
"UNION et PRÉVOYANCE"
paie l'entièreté des sinistres et des échéances qui surviennent pendant la guerre.
1181

Idée d'une communication entre les mondes

Suite à nos numéros des 16 et 18.

Ce n'est point du tout à cette conclusion que je veux en venir. La nature est si riche en procédés, si variée dans ses manifestations, si multiple et si complexe dans ses effets, souvent si originale et si bizarre dans ses jeux, que nous n'avons aucun droit de limiter sa manière d'agir.

Cependant, il n'en est pas moins vrai que, si les habitants de Mars voulaient nous adresser des signaux, cette façon de procéder serait l'une des plus simples, et c'est même, jusqu'à présent, la seule qui ait été imaginée chez nous. Ils ne pourraient mieux faire que de disposer ainsi des points lumineux de distance en distance, suivant les figures géométriques. On voix, par exemple, à l'intersection du 267e méridien avec le 14e degré de latitude boréale, une région limitée par des points situés aux distances respectives d'Amiens, le Mans et Bourges.

Si les habitants de Mars voulaient nous adresser des signaux, ils n'auraient pu mieux choisir pour placer leurs foyers lumineux.

Je suis loin de dire que cela soit, et qu'il y ait la moindre intention dans ces aspects.

Mais enfin, *si cela était*, c'est nous qui ne les comprendrions pas.

Les habitants de Mars, au contraire, étant bien plus anciens que nous, peuvent être beaucoup plus avancés dans la voie du progrès, et vivre d'une vie intellectuelle, éclairée et spirituelle. On peut, sans témérité, admettre qu'ils sont plus instruits que nous dans l'étude de la nature, qu'ils connaissent mieux notre monde que nous ne connaissons le leur, et que notre science astronomique n'est qu'une science d'enfant à côté de la leur. Si donc les peuples de Mars, vivant peut-être depuis longtemps dans l'harmonie d'une vie pacifique et intelligente, avaient imaginé d'essayer d'adresser des signaux à la Terre, dans l'idée que peut-être notre planète est également habitée par une race intellectuelle, comme ils n'ont jamais reçu aucune réponse de nous, ils en auront conclu que nous ne sommes pas à leur hauteur, que les choses du ciel ne nous préoccupent pas outre mesure, que peut-être l'astronomie et l'optique ne sont pas encore très avancées parmi nos sciences, et que, selon toute probabilité, nous ne sommes pas encore sortis des lourds instincts de la matière.

Leur conclusion est-elle très éloignée de la vérité ?

Peut-être aussi les académies martiennes déclarent-elles la Terre inhabitable et inhabitée : 1. parce qu'elle ne ressemble pas identiquement à leur paye ; 2 parce que nous n'avons qu'une lune, tandis qu'ils en ont deux ; 3. parce que nos années sont trop courtes ; 4. parce que notre ciel est trop souvent couvert, tandis que le leur est presque constamment pur ; 5. et 6. pour mille autres raisons, aussi démonstratives les unes que les autres.

Quoi qu'il en soit, de tous les astres qui brillent au ciel pendant la nuit profonde, et en particulier des divers mondes qui gravitent avec le nôtre autour du foyer solaire, il en est un qui sollicite actuellement avec un intérêt bien captivant l'attention des astronomes. C'est ce singulier petit monde de Mars.

Après la vapeur, le télégraphe, la lumière électrique et le téléphone, la découverte des signes irrécusables d'une humanité habitant une autre région de notre archipel solaire ne serait-elle pas la plus merveilleuse apothéose de la gloire scientifique du siècle !

Camille FLAMMARION.

Etat-Civil

ETAT-CIVIL DE LIÉGE

du 18 juillet 1915

Naissances : 3 garçons, 3 filles.

Décès : 6 hommes, 3 femmes.

Hommes. — Charles Nysthoven, commissaire de police adjoint, 45 ans, rue Fisen, 12, époux Bertrand ;

G. Deffet, houilleur pensionné, 64 ans, rue Vieille Voie de Tongres, 151, époux François ;

J. Cellier, s. p., 65 ans, Thier de la Chartreuse, 47, époux Dupont ;

J. Planthout, s. p., 76 ans, Thier de la Chartreuse, 47, époux Herenden ;

J. Tilman, s. p., 75 ans, Thier de la Chartreuse, 47, veuf Doublusteine ;

L. Liben, s. p., 55 ans, rue Barbe d'Or 7

Femmes. — M.-C. Louwette, s. p., 76 ans, quai Ste-Barbe, 11, divorcée de Chapelle ;

A. Loppens, s. p., 18 ans, rue du Vieux Mayeur, 17, célibataire ;

M.-J. Sante, s. p., 63 ans, rue des Wallons, 147, épouse Baneux.

ETAT-CIVIL DE HUY

du 10 au 17 juillet 1915

Naissances : 1 garçon, 3 filles.

Décès : Louppe, enfant du sexe masculin présenté sans vie, Chaussée de Liége ;

Marie-Hortense Lefèbvre, 84 ans, veuve de Antoine-Joseph Poncclet, aux Rouges-Fossés ;

Sidonie-Joseph Dispas, 71 ans, veuve de Jean-François Fivet, rue de la Gendarmerie ;

Jules-Ferdinand Grégoire, 28 ans, époux de Elvire-Arsène-Françoise Dantinne, rue Bauduin-Pierre ;

Marie-Joseph-Emile Lambotte, 64 ans, époux de Marie-Louise Chrétien, rue du Marais ;

Alice-Augustine Ramet, 22 jours, chemin de Messe ;

Emile-Joseph Dédouaire, 74 ans, veuf de Valérie-Joseph Bertrand, Thier au Pèket.

Mariage : Jules Hennay, représentant industriel, et Joséphine-Rosalie Baseil, modiste, à Huy.

Divorce : Jean-Baptiste-François Tobback, cimentier, domicilié à Huy et Jeanne Tordeur, ménagère, domiciliée de droit à Huy, résidant à St-Josse-ten-Noode.

Promesses de mariage : Guillaume-Adelin-Laurent-Louis Ubags, dessinateur, et Maria-Marie-Josephe Guiot, s. p., à Huy ;

Auguste Demasy, ouvrier d'usine et Georgine-Marie-Françoise Leblanc, ménagère, à Huy ;

Léon Deprès, ouvrier cordonnier, et Maria-Catherine Poty, ménagère, à Huy ;

Raoul-Eugène-Napoléon Bastin, agent de change, à Huy et Jeanne-Marie-Hubertine Prys, régente, domiciliée a Hasselt, et avant à Wavre.

ETAT-CIVIL D'OUGRÉE

Etat-civil de Juin 1915.

Naissances : 7 filles, 8 garçons.

Décès : 7 hommes, 3 femmes, 3 enfants.

Hommes :

Stas, Théodore, sans profession, 85 ans, rue Colline, 26, veuf de Marie Derwa.

Otoul, Jean-Joseph, pensionné, 67 ans, r. Cerfontaine, 172, époux de M. Dethier.

Henri Gaertner, houilleur, 44 ans, rue du Pont, 162, époux de Bas Monique.

Sévrin, Jean-Joseph, manœuvre, 54 ans, rue de Noidans, 61, époux de Cécile Nuel.

Vos, Louis, contre-maître, 56 ans, domicilié à Grâce-Berleur, veuf de Riga, Marie.

Brûls, Henri, houilleur, 55 ans, domicilié à Seraing, époux de Fontaine, Adrienne.

Osselet, Auguste, Félix, sans prof., 82 ans, rue du Haut-Pré, 1, époux de Hankart, Lina.

Femmes :

Blume Marie, sans profession, 75 ans, r. des Trixhes, 155, veuve de Mélen, Jean.

Charlet, Hélène, sans prof., 42 ans, rue de Tilleur, 38, épouse de Wolfs.

Robert, Pauline, sans prof., 57 ans, domiciliée à Liége, épouse de Vandenschild Louis.

MARIAGES.

Huls, Oscar, marchand de lait, domicilié à Embourg, et Lebichot, Elisa, sans pr. rue Califice, 27.

Diest, Théophile, ouvrier d'usine, domicilié à Tilleur, et Hanikenne, Guillemine, sans profession, rue Eudore Davio, 73.

Vandecroen, Gustave, forgeron, rue Champs du Mont, 114, et Walthéry, Antoinette, sans prof., rue du Ruisseau, 127.

PROMESSES DE MARIAGES.

Lahaye, François, ouvrier distillateur, rue Gilles Galler, et Haerhaus, Alexandrine, demoiselle de magasin, domiciliée à Liége.

COMPTABILITÉ - STÉNO-DACTYLOGRAPHIE - LANGUE ANGLAISE

INSTITUT NORMAL DE LIEGE

51 - QUAI D'AMERCŒUR - 51

Etablissement de 1er ordre.
Nombreuses références

Demandez aujourd'hui même, et sans engagement pour vous, notre notice E. gratuite 612

PETITES ANNONCES

Les petites annonces sont reçues :

A LIÉGE

Bureau du journal, 15, rue du Mouton-Blanc (Au second) ;

A la maison Bellens, rue de la Régence ;

Librairie Sterken, 17, rue Grétry.

Beaufort, 19, rue St-Hubert.

Lismonde, 75, rue Ste-Marguerite.

Liesenborghs, 53, rue de Bruxelles.

M. Bourseaux, 312, rue St Gilles.

G. Ruwet, journaux, place des Carmes, 14.

M. Defosse, 103, rue Jean d'Outre-Meuse.

A l'aubette du tram au Pont d'Avroy ;

Place de la Cathédrale ;

Derrière l'Hôtel de Ville ;

Tidens, rue St-Jean-Baptiste, 9 ;

Mlle Hamal, rue Féronstrée, 103 ;

Aubette, place St-Barthélemy ;

« « Maghin ;

Thurion, rue St-Léonard, 370 ;

Aubette boulevard de la Constitution ;

Aubette, boulevard Saucy ;

J. Gérard, rue Jean d'Outre-Meuse, (coin place du Congrès) ;

Aubette du tram au Pont d'Amercœur ;

Aubette du tram au Pont de Longdoz ;

Aubette du tram place des Vennes ;

Aubette du tram place de Fragnée ;

Dallemagne, rue des Guillemins, 26.

Coumans, rue Hemricourt, 56 ;

Aubette, place des Wallons ;

Dochez-Ledent, rue St-Gilles, 110 ;

Dusen, rue Basse Chaussée ;

Aubette du tram, Ans ;

Kersmakers Victoire, rue de Hesbaye ;

Franken, rue du Coq, 14 ;

Mme Jacob, rue Bidaut, 8 ;

Evrard, rue Ste-Marguerite, 83 ;

A HUY

A la librairie Faust, 50, rue Neuve ;

A VERVIERS

A la librairie Boumal, 50-54, place Verte.

A HANNUT

Flamand-Gaillard, coin du Marché au Porcs.

A HERSTAL

Eugène Périgeois, rue Saint Lambert, 236.

Colline, rue Large-Voie, 28.

Breuls-Leloup, 32, Place Coronmeuse.

A PRAYON-TROOZ

Fél. Dejardin, imprimeur, coin du Grand-Pont.

SERAING

Maison et succursales Génard :

JEMEPPE-SUR-MEUSE

Maison et succursales Génard :

AMAY

Librairie Centrale, 2, Place des Cloîtres.

GRIVEGNÉE

(BOIS-DE-BREUX)

Steinbach, 6, rue Bonne-Femme.

BRESSOUX

Elmer, rue du Moulin, 123.

Wathelet, Avenue de la gare, 12, (près de la Grotte).

WANDRE

Cerfontaine, rue du Pont ;

JUPILLE

Damry, thier des Minimes, 28 ;

CHENÉE

Aubette au Pont.

WAREMME

Théo. Demeuront, succursale de la Maison Bellens, rue de Liége, 38.

STAVELOT-VIELSALM

Maison Havelange-Gillard, Stavelot.

La petite ligne 0,40

Pour offres et demandes d'emploi 0,20

A NOS Clients

Nous acceptons jusque midi des petites annonces à insérer le soir même.

ENSEIGNEMENT

Dame prof. allem. ling. prat. prix réd. Ec. «Echo de Liége» S. A. 59. 1020

VENTE ET ACHATS DIVERS

On des. acheter d'occas. beau mobilier de salle à manger. Ec. «Echo de Liege», E. T. 40. 1126

M. Spinette, mtre de carrières à Huy, reçoit offres pour environ 1,000 billes 14/23, type Etat, créosotées, a fournir en gare Poulseur. 1159

Vente et location de sacs. Brockus, Kinkempois. 838

On cherche bonne caisse enregistreuse 39, rue Grétry. 1084

On ach. papier de choc. vieil étain 3 fr. le k. Linoléum neuf et d'occ. à v. bas prix. 3, place du Parc, Liége. 1086

Occasion

à saisir. Action à vendre, d'une Ste anonyme ayant donné dividende de 35 fr. 1914 valeur nominale 500 fr. cederait 350 fr. Placem. de tout repos. Ec. Jassogne, 107, R. Hocheporte. 1104

CAPITAUX COMMERCES A REMETTRE

Achat d'immeubles en rentes viagères avec garantie hypothécaire. Ec. A Z. 56 «Echo». 1182

On dem. à rep. petit comm. tabac, cigares M. O. L. «Echo». 1181

Pressé. Crème à rem. 48, R. Puits en Sock S'ad. pl Hocheporte. 11 1188

A rem. gr. cafe billard, 60 a. d'exist S'ad. «Echo». 1443

APPARTEMENTS, QUARTIERS, ETC.

On dem. app. 4 ou 5 p. ou mais. avec jard. 8 a 900 francs «Echo» D. E. 88. 1149

Appart. à louer au 1er, cuis., cave, mans. cave ut. gaz. pr. guerre, 19, r. de l'Académie. 1142

A louer appartement français d. mais. mod. 36, rue des Carmes. 1090

Chamb. garn. à l. 9, R. Regnier Poncelet. 1178

2 p. seules ch. appart au 1er, gaz, util. G. H. 100 bur. «Echo». 1175

IMMEUBLES VENTE ET LOCATIONS

On dem. à louer p. printemps 1916 ferme 40 à 50 Ha. Ec. E. L. 6 «Echo de Liége». 987

Maisons toutes modernes bien situées à louer : 1 de 3,500 fr., 1 de 2,500 fr., 1 de 1,500 fr. Pendant la guerre, 1/2 loyer. Ecr. bur. du journ. E. F. G. 1147

Esneux. A louer mais., grand jardin bord Ourthe. Electricit. S'ad. 21, rue Monulphe, de 11 a 1 h. et 2 à 3 h. (L 1023

A louer deux mais. sons de rentier avec jardin, quai de Fragnée, 66 et 67. Conf mod. S'ad. pl. Coronneuse, 24, Herstal. 524

On dem. à louer p. mars ferme de 10 à 25 hect. préf. prairies. Ec. M. N. 30 bur. «Echo». 1068

A louer mais. moderne 2 étages. Utilit. magn. jardin à Meuse. R. Renory, 84, Kinkempois. Vis. matin. 1113

A louer à M. sér. bel ch. g. chez dame ve hon. Ec. X. Y. Z «Echo». 1179

Mais. camp. gar. à louer envir. Spa. S'ad. 17, r. Régence 1162

DEMANDES D'EMPLOIS

J. Fille, 29 ans, dem. pl. chez pers. seule. Ec. A P. bur «Echo». 1165

Bon agent tissus honn., trav., dem. représent. ou autre emploi. Ec. «Echo» K. L. 1130

Fille houn. ch. pl. ou quart. à f. Ec. bur. 'Echo' J L. 1127

Très bon Tailleur dem. journ. 254, r. St-Gilles. 1167

Pers. sér. dem. pl. chez pers. seule ou soigner malade. M W. B. «Echo» 1185

Ex-commerç. ch. emploi bur., voyag., mais. ou autre. Ec. G. F 33 b. «Echo». 1186

OFFRES D'EMPLOIS

On dem. servante de la camp., rue de Bruxelles, 179, Ans. 1128

On dem. bon ouv. au cour. fabrication sav. mous et durs. Of. exig. Usines René de Hasse, à Embourg pr. Chên 1140

Bonne infirmière et bon infirmier demandés. Adresse b. «Echo» V. B. 1054

Voyageur voul. s'adjoindre épiceries est dem. rue Gretry, 166. S'y ad. de 2 à 4 h. 1092

On dem. fille de quart.-bonne, sach. coudre, ay. déjà servi. Bon. référ. exig. rue Ambiorix 51. 1177

On dem. servante conn. cuis. bourg., 12, r. Léopold. 1137

On dem. jeune servante petit ménage sach. lessiver, rue Curtius, 13. 1180

Serv. à t. f., sér., se prés. bien est demandée chez le Dr Fransolet, rue de Meuse, 20 Jupille. 1176

On dem. ouv. confiseur. Meunier, 75, R. Cathédrale. 1174

On dem. servante cuis. 62, R. d'Archis Inut. s. b. référ. 1183

DIVERS

ACATENE F. N. c. neuve, 6 vélos div. homme et dame, et 3 MACH. A COUDRE à vendre d'OCCASION, rue ANDRÉ DUMONT 27. 787

Occasion. Soudure fine fr. 2.10 le k. rondelles p. bout. fr. 8 le k. Place du Parc, 3, Liége. 1085

Vermicelle, macaroni, etc. pr le gros. Ec. L. Lebrun Bois-Borsu, Huy. 813

Vacances !

Maison ferm. pr. pens. End. salubre, dominant vallée de Hotton-Laroche Gr. jardin. Marbair à Bourdon. 5 min. de la gare de Marenne Luxemb. 1138

Cycles LASSON

Les meilleurs Liége, 1 rue Bidaut Nombr. occasions. 963

Paille mélassée On cherche pers. compétente à même d'installer ou donn. renseignem. pour installation d'une fabrique convenable A. Z. 154, bur. du journal. 1106

CHIN

végétal pour literies. Lissoir, Liége, 113 pl. St-Barthélemy. 680

FUMEURS

Achetez et faites réparer VOS PIPES

A la Liquidation

43, r. Souverain-Pont, à Liége. Occasions rares. 180

ANTI-MIGRAINE BOUTTIAU

La boîte de 12 cachets ou poudre, 1 fr. 25. Dans toutes les bonnes pharmacies. 562

Sté Mutuelle des Intérêts Généraux Belges contre les risques de Guerre. Conditions avantageuses. Direction particulière pour la province rue Lairesse, 89. Agents sérieux sont demandés. 1187

LE CABINET DENTAIRE de M. et Mme J. JANCLAES est transféré du Quai des Pêcheurs, 10, rue Ste-Marie, 10, Liége. 91

OFFICE COMMERCIAL de

Transports Internationaux

Fondé en 1860 à Verviers

J. L. Brixhe et J. Deblon

Agence :

LIEGE, 180, Boulev. de la Sauvenière

—o—

TRANSPORTS JOURNALIERS avec ou sans groupage vers les pays neutres. Service combiné par chemin de fer et par route de Liège et de Verviers à toutes les villes belges ouvertes au trafic.

Prix à forfait les plus réduits COMPRENANT TOUS LES FRAIS DE DOMICILE A DOMICILE avec assurance contre tous les risques de vols, pertes, avaries *et de guerre*.

La maison se charge des colis, bagages et marchandises autorisées, depuis Ostende, Blankenberghe, Heyst, Knocke, etc., jusqu'à domicile Liége, Verviers, etc., à des conditions très réduites.

Encaissement des quittances et des remboursements. 146

MESSAGERIE BALAK

Tarifs réduits depuis Liége pour toute la Belgique et vice-versa ; prix comprenant la prime d'assurance contre tous risques de transport et ceux de guerre.

Expéditions journalières sans groupage.

Camionnage du et pour le tram vicinal d'Ans.

Liége, rue des Chapelains, 2, (coin rue St-Gilles) ;

Ans, 474, rue de Bruxelles. 578

Jos. GARSOU-ANGENOT

EXPEDITEUR

Verviers et Herbesthal

(Maison fondée en 1874)

Transports rapides de LIEGE à BRUXELLES

par Chemins de fer Vicinaux (1129

Ardoises et Plaques « Eternit »

pour toitures, sous-toitures, revêtements de pignons et de murs humides, plafonds et multiples autres usages. Les toitures en ardoises «Eternit» sont idéales comme solidité, légèreté, imperméabilité, sont incombustibles, résistent aux vents les plus violents et aux plus fortes gelées.

Les ardoises «Eternit» se placent sur charpentes en fer ou sur bois. — Elles sont adoptées par le Génie militaire, les chemins de fer de l'Etat et du Nord Belge et par la généralité des industriels.

Pour prix, devis et autres renseignements, s'adresser à

Mrs L. & F. SANTE

rue de Harlez, 84. Magasin rue Varin, 77, LIÉGE — Représentant « Eternit ». 145

Lloyd National

Société Anonyme de Transports par Eau

Bureau :

Quai de Maestricht, 16 - Liége

(*Près du Pont Maghin*)

Service journalier et vice-versa par bateau *Hirondelle*, entre LIEGE — HUY ANDENNE — NAMUR — CHARLEROI et toutes les stations intermédiaires.

LIEGE - MAESTRICHT

LIÉGE - ANVERS *le samedi*

— TARIF —

Echantillons sans valeur remis à domicile, rayon de 1 kilomètre :

	jusq. 1 k.	jusq. 5 k.	jusq. 10 k.
Liége-Huy			
Andenne-Namur (et vice-versa	0.10	0.25	0.40

Colis enregistrés remis à domicile, rayon de 1 kilomètre :

	51 à 100 kgs.
Liége-Huy et vice-versa	1.00
Andenne id.	1.00
Namur id.	1.50

Au-dessus de 100 kgs, quai à quai :

	jusque 1000 k.	5001 à 10.000 k.
Liége-Huy et vice-versa	0.80	0.50
Liége-Andenne id.	0.90	0.60
Liége-Namur id.	1.20	0.70

A la Vierge Noire

Van den Bergh-Delhauteur

26 - Rue St-Pierre - 26

—o—

AUNAGES EN TOUS GENRES

Blanc, Lingerie, Jupons, Corsets

CONFECTIONS OUVRIÈRES

HUY NORD 5

Wm H. MULLER & Co

TRANSPORTS FLUVIAUX ET MARITIMES

Boulevard Pieroot, 74 LIEGE

— Service de Bateaux à vapeur et à moteurs pour marchandises

entre Liége et Rotterdam (vice-versa)

en correspondance avec toutes les villes de la Hollande et les ports étrangers des Pays Neutres

Seul service sans transbordement

Renseignements : à ROTTERDAM : à M. Wm. H. Müller et Co, ligne de Liége ; à AMSTERDAM : à M. H. J. Meyer, 6, Nieuwe Prinsengracht.

EXPÉDITIONS COMMISSION AFFRÈTEMENTS

PIERRES CALCAIRES POUR SUCRERIES. — CHAUX 230

Feuilleton de *L'Echo de Liége* No 47

MAGALI

Par M. DELLY

—o—

— Evidemment mylord, cela nous fait perdre beaucoup de temps et oblige Mlle Amélie, quand elle est trop fatiguée, à s'abstenir souvent de m'accompagner. Mais ces enfants, étant très misérablement vêtus et leurs parents connus pour d'incorrigibles vagabonds, les gardes refusent de les laisser pénétrer dans l'autre partie du parc... Et, pour ma part, je ne me risquerais pas à demander au solennel Dikson de leur livrer passage à Hawker-Park, dit Magali en riant.

— Ce n'est que cela ? L'obsacle est mince, et j'aurai vite fait de l'aplanir. Seulement, je me demande pourquoi vous ne vous êtes pas adressées déjà à moi, afin que je donne des ordres en ce sens aux gardes et à Dikson ?

— C'était une chose de si petite importance, mylord, que vraiment je n'aurais osé !... dit Mlle Amélie.

— Oui, je sais que tout est de petite importance pour vous lorsqu'il s'agit d'éviter de vous fatiguer et d'exposer votre santé. Cependant, nous tenons à vous conserver bien longtemps encore, chère mademoiselle Amélie... Il me semble, vraiment, que nous sommes d'assez vieux amis pour que vous me traitiez sans cérémonie ? dit-il en se penchant et en pressant affectueusement les mains ridées de la vieille demoiselle.

— En effet, j'a eu tort, mylord... Je devrais me souvenir plus souvent de la bonté délicate de ce cœur que certains prétendent indifférent et froid, répliqua Mlle Amélie avec émotion.

— Un cœur ? Il y en a qui assurent que je n'en ai pas... Au fait, ce serait plus agréable peut-être, mais quand il existe, il me paraît fort difficile de l'anéantir, dit-il d'un ton léger qui voilait mal une profonde amertume.

Il demeura un instant silencieux, le regard fixé sur un sentier du parc en ce moment éclairé par un pâle rayon de soleil. Mlle Amélie se mit à rouler son tricot, tandis que Magali remettait la grande capeline de paille qu'elle avait déposée sur l'herbe.

— J'aurais beaucoup de conseils à vous demander, mademoiselle Amélie, reprit le duc en passant son bras autour de l'encolure de son cheval qui hennissait doucement, plus impatient de partir, sans doute, que ne le semblait son maître. Je crois vous avoir déjà parlé de mon intention de créer sur mes domaines des établissements analogues à ceux qui prospèrent sur les terres de plusieurs grands propriétaires anglais, notamment de lord Stelbeigh, le père de mon ami Rupert. Lady Stelbeigh a fondé et dirige des écoles ménagères, des asiles, des œuvres pour tous les âges ; elle m'a donné là-dessus de précieux renseignements, lorsque je lui ai manifesté mon désir de transformer le sort de ceux qui dépendent de moi. Il y a beaucoup à faire, beaucoup plus encore que je ne m'en doute probablement.

Et il se mit à développer ses projets devant les deux femmes attentives et secrètement ravies à la pensée du bien qui se ferait ainsi. Magali s'était assise, elle l'écoutait avec un intérêt ardent, une émotion charmée qui rayonnaient dans ses grandes prunelles veloutées.

Et devant ce regard, il eut la radieuse vision d'une existence où elle serait son inspiratrice, sa conseillère, où elle le guiderait dans la voie de ces réformes charitables en lui apprenant la vraie bonté, celle qui se donne elle-même et s'oublie toujours. En passant par les mains de la jeune duchesse, ses bienfaits acquerraient un prix inestimable... et lui serait si heureux de se mettre à son école pour connaître les besoins du pauvre, de ce pauvre si longtemps ignoré et dédaigné par lui ?

En cette minute, il lui vint une irrésistible tentation de lui parler, de lui demander si elle voulait unir sa vie à la sienne. N'était-ce pas fou, vraiment, pour une question de distance sociale de laisser passer le bonheur ?...

Un rayon de soleil perça entre deux nuages, une étincelle jaillit de l'émeraude... Le jeune homme la vit et pâlit en serrant brusquement les lèvres. C'était impossible, impossible !...

— Voilà un soleil un peu gênant, fit observer Mlle Amélie, voyant qu'il fermait légèrement les paupières.

— Un peu, en effet... Je disais donc, mademoiselle Amélie, que, malgré toute ma bonne volonté, il m'était impossible, sur beaucoup de points, de remplacer une intelligence et un cœur féminins. Voici pourquoi j'aurai souvent recours à votre expérience et à vos bons conseils, car ma mère n'a pas beaucoup d'aptitudes pour ce genre d'œuvres, et, en attendant que je songe à me marier...

Ces mots s'étaient échappés presque involontairement de ses lèvres... Les cils blonds s'abaissèrent légèrement, la main de Magali eut un imperceptible tressaillement... Ce n'était rien, et c'était assez pour lui qui avait si souvent, sans que nul s'en aperçut, étudié cette expressive physionomie sur laquelle il voyait maintenant comme en un pur miroir.

Ses doigts se crispèrent un peu sur le manche de sa cravache, son visage eut une fugitive contraction...

— Pas elle !... Oh ! qu'elle ne souffre pas, au moins ! pensa-t-il. Je partirai le plus tôt possible.... nous oublierons tous deux.

Mlle Amélie continuait l'entretien, tout en se levant pour regagner le château. Le duc lui donnait machinalement la réplique en caressant d'une main distraite son cheval qui hennissait de plaisir... Magali réunissait paisiblement les matériaux d'un ouvrage en toile bise destiné à quelque malheureux. Le soleil, qui perçait décidément enfin, glissait sous l'ombre de sa capeline et éclairait sa physionomie très calme, ses grands yeux lumineux et graves.

— Votre Grâce retourne-t-elle aussi au château ? demanda Mlle Amélie en passant à son bras le petit sac qui contenait son tricot.

— Mais oui, et je vous accompagnerai même, si vous me le permettez, Mademoiselle, dit-il avec une gaieté un peu forcée. Je n'ai pas très souvent l'occasion de vous voir, et, dans huit jours, je quitterai Hawker-Park d'où nos hôtes seront partis.

— La famille de Völberg s'en va demain, je crois ?

— Oui, mon cousin est appelé à Vienne par la maladie de son frère. Je les y retrouverai plus tard, après la quinzaine que je vais passer en Ecosse, chez les Stelbeigh... Ensuite, je rejoindrai Londres, que je compte peu quitter cette année. J'occuperai mon siège à la Chambre haute, et, de plus, j'aurai fort à faire avec les réformes que je projette sur mes terres.

Ils s'étaient mis en marche vers le château. Lord Gérald causait sans entrain, sa physionomie s'était assombrie, ses sourcils se rapprochaient nerveusement... Magali, silencieuse, regardait droit devant elle, dans la profondeur éclairée de l'allée qu'ils suivaient tous trois. Mais une question adressée au duc par Mlle Nouey lui fit tout à coup tourner la tête.

— Et ce triste sire de Roswell, que devient-il mylord, demandait la vieille demoiselle.

— Il est toujours à l'hôpital de Sylton, en attendant qu'on puisse le transporter en prison. Il paraît que la guérison n'avance pas vite, d'autant moins que le misérable est en proie à de terribles accès de rage qui l'affaiblissent beaucoup.

— Le malheureux ! murmura Magali avec tristesse. Et s'il en revient, ce sera pour passer au jugement, pour être condamné...

A continuer.

E. Renier, impr. Liége, imp. de l'Enfer.